



# Le Petit Journal

## Septembre 2021

n° 98

Retrouvez Le Petit Journal sur [www.bretoncelles.fr](http://www.bretoncelles.fr)



Rejoignez-nous sur  
[Facebook.com/bretoncelles](https://www.facebook.com/bretoncelles)

Ouverture de la  
maison des associations  
à l'automne



# cocciMarket

☎ **02 37 37 23 93**

**HEURES D'OUVERTURE**

Mardi-Samedi 8-13h & 15-19h30

Dimanches & jours fériés 8h30-13h



**M. & Mme  
Oussibla  
Ahmed**

**20, Place du Général-de-Gaulle 61110 Bretoncelles**

**Alimentation Libre-service - Crèmerie - Fruits et légumes  
Viande Libre-service - Idées Cadeaux  
Livraison gratuite à domicile**

**MENUISERIE**  
JOURDHEUIL Philippe



BOIS PVC ALU - VOLET ROULANT  
PORTE DE GARAGE - PORTAIL  
FENETRE - ISOLATION - PLACO  
AMENAGEMENT DE COMBLES

06.86.45.03.61 - 02.37.37.25.20

61110 BRETONCELLES

**RAPHAEL PEINTURE**



**PEINTURE / DECO**

**02 33 25 98 91 | 06 71 73 54 39**

Bueil - Condeau 61110 SABLONS SUR HUISNE



**Aux prairies du Perche**

Boucherie, Charcuterie, Plats cuisinés, Buffets froids

25 place du Général de Gaulle  
61110 Bretoncelles

Tel: 02 37 37 20 14

5 rue des camélias  
61290 Neuilly-sur-Eure

Tel: 02 33 83 59 80

Ouvert du mardi au samedi  
8h - 13h et 15h - 19h30  
et le dimanche 8h30 - 12h30  
Fermé le lundi

Ouvert du mardi au samedi  
8h30 - 13h  
et le dimanche 8h30 - 12h30  
Fermé le lundi



Vos bouchers Frédéric et Vincent  
vous proposent:

- une viande de la région, choisie par leurs soins
  - une charcuterie artisanale souvent récompensée
  - des plats cuisinés
  - des rôtis spéciaux
  - la réalisation de vos buffets froids
  - des colis préparés en boutique
- \* boeuf, porc, dinde, poulet de 100€ à 120€  
\* 2 colis grillades pour l'été



## Sommaire:

- p.03 Éditorial.
- p.05 La vie du Conseil.
- p.15 La vie de la commune.
- p.18 Mots croisés.
- p.19 La vie culturelle.
- p.19 Halem Théâtre
- p.20 La médiathèque.
- p.22 La vie des associations.
- p.22 Le Club des Loisirs
- p.29 Bretoncelles et l'environnement.
- p.31 La pluviométrie.
- p.33 La vie économique
- p. 37 L'annuaire de la commune.
- p. 38 L'annuaire des associations.
- p.40 Horaires S.N.C.F.
- p.41 Assistantes maternelles.

## Le petit Journal:

### ADI Bretoncelles

**Directeur de la publication :**  
Daniel Chevée

**Rédacteur en chef :**  
Nelly Slater

**Comité de rédaction :**  
ADI, maire et adjoints.

**Impression :** Imprim 28

**Distribution :** Commune de Bretoncelles.

**Tirage :** 1000 exemplaires.

**Photo de couverture :**  
"la sécurité civile.

Au moment où j'écris ces lignes près de **40 millions de personnes sont vaccinées** et un peu **plus de 200 000 manifestent pour ne pas se faire vacciner !** Pourtant, aujourd'hui, les chiffres sont éloquentes : 95% des hospitalisés et 100% en réanimation sont des non vaccinés. Il serait bon de se rappeler que : **Défendre sa liberté est un devoir dès lors que celle des autres est préservée !**

Bien sûr la vie est compliquée, y compris pour le fonctionnement des activités communales : **passé sanitaire obligatoire pour les personnes majeures pour entrer à la piscine, et à la bibliothèque ainsi que pour prendre part à toutes les activités culturelles ou de loisirs, ou fréquenter les bars et les restaurants.**

**Cela étant, la vie communale continue et les projets de 2021 verront le jour.**

**Les logements vacants :** tous les propriétaires de maisons inhabitées, salubres ou insalubres, en bon état ou en ruines, de parcelles constructibles, viabilisées ou pas, entretenues ou en friches ont reçu un courrier pour les inciter à mettre leur bien sur le marché afin de préserver autant que faire se peut les terres agricoles et embellir notre village. Déjà, des sites abandonnés sont aujourd'hui restaurés mais cette opération ne sera visible que sur le long terme.

**La valorisation du village :** parallèlement, toutes nos actions visent à faire de Bretoncelles **un village où il fait bon vivre**. Au delà de la restauration du patrimoine bâti, nos actions sont dirigées sur le fleurissement. Le jury départemental s'est déplacé fin juillet pour statuer sur le maintien du label "une fleur" et a demandé que le jury régional vienne également début septembre pour visiter le village : cette attention est le fruit d'un travail régulier des employés communaux.

**Une maison des associations** sera opérationnelle début octobre. Ainsi 150 m<sup>2</sup> seront affectés à la danse, au taekwondo et la boxe thaïlandaise. Près de 300 m<sup>2</sup> seront mis à disposition de la vannerie tandis que certaines associations y trouveront un placard sécurisé pour stocker leurs archives ou leur matériel. L'équipe technique dispose des annexes, et la commune du parking qui sera aménagé.

**Une communication adaptée :** Panneau Pocket est maintenant bien connu des habitants qui possèdent un smartphone. Une page Facebook a été créée tandis qu'une page Instagram est en cours de finalisation. Mais un travail en profondeur vise à créer un nouveau site internet qui s'appellera toujours "bretoncelles.fr". Il verra le jour fin octobre ou début novembre.

**La sécurisation du village**, déjà annoncée pour Plaisance, se fera à l'automne avec l'aide financière du département. Dans le même temps, une opération **de sécurisation aux abords de l'école est lancée avec là aussi, une subvention.**

**Le cimetière** fait l'objet d'une attention particulière avec la réfection du mur en pierre, la mise hors d'eau de la chapelle Gareau, un jardin du souvenir qui va être revu, une nouvelle signalétique et une réflexion qui est conduite sur l'entretien.

**Pour les projets 2022, et si les conditions sanitaires le permettent, nous solliciterons les habitants dans le cadre de la démocratie participative.**

Impossible de conclure cet édit sans souligner les actes d'incivilité, Sachez que dès que c'est possible, un courrier est adressé aux contrevenants. **Les principaux actes en question sont le non respect des consignes de tri (coût de 5 000€ pour la commune), le dépôt de déchets sur la voie publique et le non respect de la zone bleue**

En attendant, protégez vous et protégez les autres.



**Institut de beauté**

## Cornaline

4 Rue Lucien David 61110 Bretoncelles  
Tél : 02 37 37 24 21  
Ouvert les Mardi, Jeudi, Vendredi et samedi  
de 10 h à 19 h sans interruption  
Sur rendez-vous ou à domicile

# GUINOT



**Richard BERTHOU**  
**Technicien frigoriste**

☎ 06 83 60 00 13  
✉ richardberthou@orange.fr

Dépannage, Entretien, Mise en service  
pompe à chaleur, matériel froid,  
climatisation

61110 COULONGES LES SABLONS

**C.E Destruction**  
cedestruction@gmail.com **06.31.78.49.46**



**Assistance Nuisibles**  
Agréé CERTIFICAT



8 Rue du Gravier 61110 .Verrières



**Horaires d'ouverture :**  
- Lundi / Mercredi / Vendredi : 10h - 13h // 15h30 - 19h  
- Samedi : 9h30 - 13h

Centre-bourg de Bretoncelles  
Pour nous contacter : 02 37 49 24 30

**& JOUR & NUIT**



## TAXIS Charles & Vassard

Liaison aéroport - 8 passagers  
Portage de médicaments

11 place du Général-de-Gaulle  
61110 CONDÉ-SUR-HUISNE

# 02 33 73 33 19

contact@ambulances-charles.fr  
[www.ambulances-charles.fr](http://www.ambulances-charles.fr)

Fruits & Légumes  
Produits laitiers  
Viandes  
Pain paysan  
Oeufs  
Epicerie  
Cave  
Artisanat



**Magasin de Producteurs BiO du Perche**

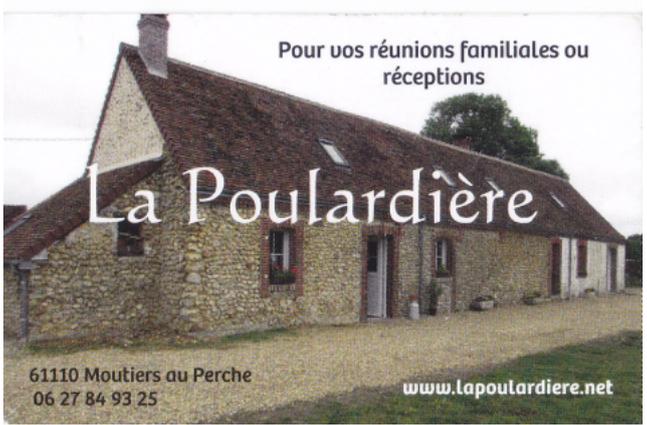


1 Place St Pol 28400 Nogent-le-Rotrou  
02 37 37 42 95  
mdp.perche@gmail.com  
lechardon28



Mardi & Vendredi  
9h-13h / 14h30-19h  
Samedi 9h-13h

Pour vos réunions familiales ou réceptions



## La Poulardière

61110 Moutiers au Perche  
06 27 84 93 25

[www.lapoulardiere.net](http://www.lapoulardiere.net)

# Principales décisions du Conseil municipal

Réunion du 23 avril 2021

## BUDGET DE LA COMMUNE

### Vote des taxes

- **La taxe d'habitation** a été réformée. Elle est supprimée sur les résidences principales.
- Pour les communes, le taux de la TH n'apparaît plus sur le tableau des taxes, il est gelé et s'applique sur les résidences secondaires.
- **En ce qui concerne la taxe sur le foncier bâti** : les parts communales et départementales sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales. La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par l'application d'un coefficient correcteur au produit de taxe sur le foncier bâti.
- En 2020, le taux communal était de 5.55 % et celui du Département de 27.07 %. Le taux 2021 devient donc 32.62 % pour la taxe sur le foncier bâti.
- Le taux sur le foncier non bâti était de 15.48 % en 2020.
- Monsieur le Maire propose de ne pas changer les taux proposés.

### Le Conseil Municipal décide de fixer à l'unanimité les taux suivants :

- **Taxe foncier bâti : 32.62 % (sans changement pour le contribuable).**
- **Taxe foncier non bâti : 15.48 %.**

### Achat de matériels

#### • Achat de radars pédagogiques

Un devis a été obtenu pour la fourniture de deux radars pédagogiques. Le conseil municipal décide de retenir à l'unanimité le devis de la société Elancité d'un montant de 3.792 € TTC.

#### • Échafaudage pour la restauration de l'église

Le conseil municipal décide de le louer au lieu de l'acheter. Kiloutout propose la location d'un échafaudage pour 715 € ht par mois.

### Indemnité de gardiennage de l'église

Le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Le point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas été revalorisé depuis la dernière circulaire ministérielle en date du 7 avril 2020, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales reste équivalent. Le montant pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées est de 120.97 €. Monsieur le Maire propose d'accorder ce montant à l'abbé Hébert, ce que le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### Résidence du Clos du Perche : suppression du règlement du lotissement

Un mécanisme impose une caducité du règlement de lotissement au terme d'un délai de dix ans à compter de la délivrance du permis d'aménager, si à cette date le lotissement est couvert par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un document d'urbanisme en tenant lieu.

La commune de Bretoncelles est couverte par un PLUI applicable depuis le 7 février 2020, succédant au PLU communal.

Le règlement de lotissement sera caduc en février 2022 et oblige actuellement les futurs acquéreurs à observer des règles différentes du PLUI.

C'est pourquoi, dans sa séance du 26 mars dernier, le conseil municipal a voté à l'unanimité la proposition du Maire visant à supprimer ce règlement, comme l'y autorise les procédures d'urbanisme, d'autant que les résidents actuels ont obtenu leur permis en conformité avec le PLUI;

Les deux propriétaires qui ont déjà construit sur ce lotissement ont donné leur accord.

### Propriété de M. et Mme Lhoste, La Grande Fosse

La parcelle cadastrée Section YB n° 24 sise à la Grande Fosse est enregistrée au nom de M. Robert Lhoste, décédé le 21 juillet 1965 et de son épouse Mme Quesnel

Léontine, décédée le 13 septembre 1973.

Cette propriété est un bien sans maître car les propriétaires sont décédés depuis plus de 30 ans et les héritiers n'ont pas accepté la succession (expressément ou tacitement) durant cette période.

Les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés. Par délibération du conseil municipal, la commune peut renoncer à exercer ses droits sur tout ou partie de son territoire au profit de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre dont elle est membre. Les biens sans maître sont alors réputés appartenir à l'EPCI à fiscalité propre comme le stipule l'article 713 du code civil.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité de renoncer à exercer les droits de la Commune sur cette propriété cadastrée Section YB n° 24 au profit de la Communauté de Communes Cœur du Perche.

### **INCORPORATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL DE BIENS VACANTS ET SANS MAÎTRE :**

Le Maire expose à l'assemblée,

VU la loi N° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment son article 147 ;

Vu les articles L.1123-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'article 713 du Code Civil ;

Vu les fiches de renseignements immobiliers portant sur les parcelles

- Enregistrées au nom de M. SAGOT Louis, cadastrées Section
  - D n° 48 sises à Jonville, d'une superficie de 660 m<sup>2</sup>, nature de culture BS03,
  - D n° 75 d'une superficie de 3580 m<sup>2</sup>, nature de culture BR02,
  - D n° 77 sises à Barré d'une superficie de 3520 m<sup>2</sup>, nature de culture BS03,
- Enregistrées au nom de M. BOTINEAU Hector cadastrées Section,
  - ZL n° 57 sise à Barré d'une superficie de 2190 m<sup>2</sup>, nature de culture T04,
  - ZL n° 63 sise à Jonville, d'une superficie de 1080 m<sup>2</sup>, nature de culture L01.

- Enregistrée au nom de Mme NION Berthe

- ZL n°62 sise à Jonville, d'une superficie de 800 m<sup>2</sup>, nature de culture P04.

VU les dates de naissances connues

- de M. Sagot Louis, né le 20 avril 1858,
- de M. Hector BOTINEAU, né le 10 août 1875 et les dates de Mme Berthe NION, née le 8 juin 1881 et décédée le 11 avril 1964,

considérant que ces trois propriétaires sont décédés depuis plus de trente ans et que les renseignements immobiliers établissent que ces immeubles n'ont donné lieu à aucun acte successoral ;

considérant que les héritiers éventuels ne peuvent plus recueillir les biens en cause en application de la prescription décennale en matière de successions ;

considérant que les biens identifiés ci-dessus sont compris dans la catégorie de ceux dont les propriétaires, identifiés sont décédés depuis plus de trente ans sans héritier ou en laissant des héritiers n'ayant pas accepté la succession, expressément ou tacitement, pendant cette période,

considérant que par détermination de la loi, ces biens appartiennent à la commune sur laquelle ils se situent ou, en cas de renonciation de celle-ci, à exercer son droit à l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre, à laquelle elle est rattachée,

considérant que la commune entend exercer son droit d'acquisition,

**le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :**

article 1 : **l'incorporation des biens suivants** cadastrés Section D n° 48 sises à Jonville et D n° 75 et 77 sises à Barré, les parcelles cadastrées section ZL n° 57 sise à Barré et 63 sise à Jonville, et la parcelle cadastrée section ZL n°62, **et présumés sans maître, dans le domaine communal,**

article 2 : dit que l'acte notarié sera passé en l'étude de Maître Florence Bellemère notaire à Bretoncelles,

article 3 : dit que les crédits nécessaires au paiement des frais d'actes sont inscrits au budget de la Commune,

article 4 : dit que la présente délibération sera publiée et affichée en Mairie et sur les terrains en cause, et en tout lieu qui sera jugé utile.

## RÉFECTION DE LA NEF DE L'ÉGLISE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT

Le conseil municipal a décidé de procéder à la réfection de la nef de l'Église lors de sa réunion du 30 octobre 2020 en retenant le devis de Mme Annick DIEU d'un montant de 38000 € (sans TVA).

Les travaux consisteront en la peinture de 360 m<sup>2</sup> de la nef en blanc, de 19 arcs et de 12 clés de voûte (couleur dorée, avec réhaussement des médaillons sculptés).

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- de lancer les travaux
- de valider le plan de financement présenté ci-dessous

Devis de Mme Dieu	38 000,00 €
Total HT	38 000,00 € HT (sans TVA)

- de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au plus haut taux pour les travaux de réfection de la nef de l'église
- d'autoriser Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tout document permettant la réalisation des dits travaux.

## TRAITEMENT DES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU

Depuis le début de la pandémie de la Covid 19, l'épandage dans les champs tel que la commune le réalisait n'est pas autorisé.

Une proposition de traitement des boues a été transmise par Suez Organique. Elle consiste à faire venir sur la station de Bretoncelles une unité mobile de déshydratation des boues, pour les épaissir avant transport vers un site de compostage.

La proposition tarifaire de SUEZ est basée sur une opération groupée entre Bretoncelles et Sablons sur Huisne, permettant de mutualiser les frais fixes (forfait amené et repli du matériel qui normalement s'élève à 5668.94 € HT). Après avoir vidangé le silo de Bretoncelles, les boues de Condé sur Huisne seront transportées vers Bretoncelles pour épauississement. Cette solution a été évoquée, car le site de la station de Condé ne permet pas la mise en place de ce matériel.

Le montant total n'est pas indiqué car il sera fonction du

volume réellement traité: sur la base d'un traitement de 420 m<sup>3</sup>, le coût serait le suivant :

- Forfait amené et repli du matériel de déshydratation: 2834.47 € HT.
- Déshydratation, transport et compostage: 47,60 € HT/m<sup>3</sup> soit 19992 € HT.

Soit environ 22826.47 € HT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- retenir cette proposition,
- de solliciter une subvention au taux de 40 % auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

## LOTISSEMENT DU CLOS DU PERCHE : PRIX DE VENTE DES TERRAINS.

Par délibération en date du 10 avril 2019, le conseil municipal a décidé de fixer le prix de vente des terrains du clos du Perche à 35 € TTC le m<sup>2</sup>. Il convient de prendre une délibération précisant le montant HT du prix de vente.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le prix de vente à 29.17 € HT le m<sup>2</sup> soit 35 € TTC.

## Concours des maisons fleuries : règlement

L'an dernier, le concours n'a pas été organisé. Afin de le relancer cette année, un règlement du concours est proposé.

La commune de Bretoncelles organise un concours communal des maisons fleuries, ouvert à tous les habitants du village, propriétaires ou locataires.

**La participation au concours est gratuite. Chacun doit s'inscrire à la mairie par mail, par courrier ou par téléphone avant le 30 juin.**

Plusieurs catégories sont définies afin de maintenir le concours dans une logique égalitaire. Ces catégories sont :

- catégorie 1 : les jardins visibles du domaine public,
- catégorie 2 : les façades (balcons, terrasses, fenêtres, murs) visibles du domaine public,
- catégorie 3 : les façades, balcons et jardin visibles du domaine public.

C'est le jury qui décidera de la catégorie appropriée à chaque candidature.

Le jury procédera, de préférence au cours du mois de juillet ou au mois d'août de l'année, à l'évaluation du fleurissement

de chaque immeuble au cours d'une seule et même journée, sauf en cas de force majeure.

Personne ne sera informé à l'avance de la date de passage du jury.

#### **Le jury prendra en compte plusieurs critères.**

Le cadre végétal : les arbres, arbustes, pelouses.

Le fleurissement : les plantes saisonnières, les vivaces, les rosiers, les parterres fleuris.

La qualité et l'entretien des végétaux.

La recherche de l'originalité dans la composition.

L'harmonie dans les aménagements : volumes, surfaces, formes, couleurs, intégration au cadre.

L'harmonie des couleurs.

#### **Dans tous les cas, le fleurissement sera jugé depuis la voie publique la plus proche, le jury s'interdisant de pénétrer dans les propriétés.**

Chaque membre du jury effectuera sa notation personnelle sur une grille neutre. A la fin de la notation, chaque fiche sera signée et remise sans délai au Président du jury.

Le règlement présenté est validé à l'unanimité.

### **DIVERS**

- Les élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin 2021.

- Facebook : une formation est prévue le 28 mai.

- Résidence seniors : 46 réponses, 58 % souhaiteraient vivre dans la résidence seniors.

- Vaccination : le centre intercommunal a ouvert le 23 avril à Rémalard en Perche. Il sera ouvert le 1er, 3, 6, 7 et 8 mai.

- Commission sécurité : étude des différentes possibilités pour sécuriser l'abond des écoles.

Limiter la vitesse à 30 km/h, deux dos d'ânes, signaux, barrières de protection, sens unique sur le parking de l'école, parking en épi, parking réservé aux véhicules de secours, et deux places matérialisées pour le stationnement de trois cars sont envisagés. La modification des horaires de 5 mn peut être également une solution.

## Réunion du 28 mai

### **RÉGIE EAU**

#### **Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'Eau potable pour l'année 2020**

Un exemplaire du rapport a été transmis à chaque conseiller avant la réunion afin qu'il puisse en prendre connaissance.

Monsieur le Maire le présente conformément à l'article L.2224-5 du Code des Collectivités Territoriales.

L'eau est conforme aux normes et aux références de qualité définies par la réglementation en vigueur.

Deux fuites d'eau sur le réseau ont été réparées en 2020 contre 11 en 2018 et 3 en 2019. Monsieur le Maire rappelle qu'en zone rurale, les rendements de réseaux sont considérés comme très bons lorsqu'ils atteignent 75 %, pour Bretoncelles, le taux est de 80.52 %.

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution. L'indice linéaire de perte est de 0.98 m<sup>3</sup>/km/j pour cette année, contre 0.41 en 2019.

Le prix d'un m<sup>3</sup> d'eau est facturé aux abonnés, basé sur une consommation de 120 m<sup>3</sup> est de 1,769 euros TTC sans les taxes pollution et SDE (Syndicat Départemental de l'eau).

Le rapport présenté est adopté à l'unanimité. Il sera consultable à la Mairie et sur le site internet de la Commune.

#### **Vote des tarifs 01/07/2021 au 31/06/2022**

Il convient de fixer les tarifs pour la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022.

Rappel des tarifs actuels :

Abonnement : 74 € HT

Le m<sup>3</sup> : 1.06 € HT

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le montant de l'abonnement et d'augmenter de 2 cts le prix du m<sup>3</sup>. Le Conseil Municipal décide de voter les tarifs suivants (à la majorité) :

Abonnement : 74.00 € HT (sans changement)

Le m<sup>3</sup> : 1.06 € HT (sans changement)

afin de se rapprocher des prix pratiqués par le syndicat Perch'Est.

#### **Mise en place des périmètres de protection : acquisition de la parcelle par voie d'expropriation**

Monsieur le Maire de BRETONCELLES informe que dans le cadre de la mise en œuvre de l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2017 instaurant les périmètres de protection du captage du Verger à BRETONCELLES, la commune doit

étendre le périmètre de protection immédiate de 3000 m<sup>2</sup>, d'une partie de la parcelle YM15 (article 10.2).

M. MARTIN seul propriétaire de la parcelle n'a pas donné suite à l'offre d'achat qui a été faite le 22 décembre 2020 par la commune.

Comme stipulé dans l'article R311-9 du code de l'expropriation, à défaut d'accord dans le délai d'un mois à compter de la notification, le juge peut être saisi par la partie la plus diligente. Pour ce faire, les parties devront constituer un avocat.

Monsieur le Maire propose de recourir à un avocat pour défendre les intérêts de la Commune. Maître Bosquet est spécialisé dans ce domaine.

Une conciliation doit être organisée avec M. Jean-Louis MARTIN pour le bornage de la parcelle.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de saisir Me BOSQUET, avocat, et M. POIRIER, conciliateur de justice, ce que le conseil municipal accepte.

## RÉGIE ASSAINISSEMENT :

**Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'Assainissement pour l'année 2020.**

Un exemplaire du rapport a été transmis à chaque conseiller avant la réunion afin qu'il puissent en prendre connaissance.

Il est présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code des Collectivités Territoriales.

La station respecte l'arrêté national du 21 juillet 2015 et le récépissé de déclaration du 4 février 1994. Cependant la qualité du rejet n'est pas optimale car des nitrates subsistent. Le temps de fonctionnement de la turbine a donc été diminué après le bilan de 24 h.

La concentration des effluents bruts est faible car la station a reçu des eaux claires parasites en quantité importante. Le débit nominal de la station était également dépassé. Ces apports supplémentaires engendrent des augmentations des temps de pompage et donc des consommations d'énergie et de l'usure des équipements.

Afin de diminuer cet apport, des travaux sur le réseau sont à prévoir rue Ernest Sagot et dans le secteur de la Donnette. Pour mémoire, le SATESE peut assister la collectivité dans ces opérations via Orne Métropole.

Le prix d'un m<sup>3</sup> d'assainissement facturé aux abonnés, basé sur une consommation de 120 m<sup>3</sup> est de 2,48 euros

TTC pour 2020.

Il est à noter le bon rendement épuratoire de la station de traitement, les normes de rejet sont respectées.

Le rapport présenté est adopté à l'unanimité. Il sera consultable à la Mairie et sur le site internet de la Commune.

## Vote des tarifs 01/07/2021 au 30/06/2022

Tarifs pour la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022.

Rappel des tarifs actuels :

abonnement : 92.00 € HT

Le m<sup>3</sup> : 1.34 €

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter l'abonnement et d'augmenter le m<sup>3</sup> d'assainissement de 2 cts. Le conseil municipal décide de voter à l'unanimité les tarifs suivants :

Abonnement : 92.00 € (sans changement)

Le m<sup>3</sup> : 1.36 €

## PISCINE :

### Ouverture saison 2021

Monsieur le Maire propose d'ouvrir la piscine du mardi 29 juin au dimanche 29 août 2021 de 14 à 19 h (fermeture tous les lundis), ce que le conseil municipal accepte.

### Recrutements

L'ouverture de la piscine oblige le recrutement d'un maître nageur et d'un agent d'accueil pour tenir la caisse. Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer les contrats de travail et tout document permettant le recrutement de M. Christian Joncheray (MNS : Maître Nageur Sauveteur) et Mme Aurore BERTHOU, titulaire du BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique) pour tenir la caisse. Pour le moment, aucune information n'a été communiquée quant à l'obligation de recruter un agent de désinfection.

### Appartement pour loger le maître nageur

Monsieur le Maire propose de louer à Mme Martine Challier, l'appartement situé au 1 rue Lucien David, 1er étage, pour la somme de 360 € par mois pour les mois de juillet et août 2021. Monsieur le Maire est autorisé à signer le bail administratif.

## Vote des tarifs 2021

Monsieur le Maire rappelle les tarifs appliqués en 2020 et propose au conseil municipal de voter les tarifs 2021. Ils demeurent inchangés.

Entrée journalière	Tarifs 2020	Tarifs 2021
Moins de 3 ans	gratuit	gratuit
Enfants de 3 à 15 ans	1,50 euro	1,50 euro
A partir de 16 ans	3 euros	3 euros
Visiteurs	1 euro	1 euro
Centre aéré	1 euro	1 euro
<b>Carte de 10 entrées</b>		
Enfants	12 euros	12 euros
Adultes	25 euros	25 euros
<b>Bonnet de bain</b>	1 euro	1 euro

## Achats divers

Il est nécessaire de s'équiper de noddles (frites), de planches et d'une horloge étanche. Un devis a été demandé en ce sens.

Le montant total est de 652,39 € TTC.

## Syndicat TE61 : délégué de la commune

Monsieur Philippe AMCHIN ne souhaite plus représenter la Commune au sein du TE61. Monsieur Philippe PITEL est désigné titulaire, Monsieur Pascal GEORGES, suppléant.

(TE 61 : Territoire d'Énergie - Orne)

## PANNEAUPOCKET

Déjà un an que la Commune a adopté ce moyen de communication. Monsieur le Maire propose de renouveler l'abonnement pour une durée de trois ans au prix de 580 € avec six mois supplémentaires gratuits.

## SÉCURISATION DE L'ACCÈS AUX ÉCOLES - DEMANDE DE SUBVENTION FAL

Sur les recommandations des commissions de sécurité et des affaires scolaires le conseil municipal, décide, à l'unanimité,

- de réaliser les travaux suivants :

l'aménagement d'une entrée à sens unique sur le parking près de l'école maternelle ;

la pose de coussins berlinois juste avant et après les passages piétons.

créer un arrêt de car Résidence de la Corbionne, devant les usines si les essais sont concluants. La rue sera mise alors en sens unique. Cette modification sera testée à partir du 14 juin.

- d'accepter le devis de l'entreprise Mavasa d'un montant de 7154€ TTC prévoyant la fourniture et la pose des coussins berlinois et différents panneaux.
- de solliciter une subvention FAL au plus haut taux pour aider au financement de ces travaux.

## DIVERS

- Terres de la Régeolière : M. Bizet, locataire, prend sa retraite au 31 décembre 2021. M. Ludwig Sagot prendra la suite et un bail pourra être rédigé pour la location de ces terres.

- Feu d'artifice : crise sanitaire oblige, la fête du 17 juillet ne peut pas être organisée.

- Le Jardin du souvenir : Tiffany est mandatée pour l'amélioration de cet endroit.

- Vaccination Covid 19 : remerciements de M. le Maire pour l'organisation par le SDIS de la vaccination de 112 personnes.

- Raccordement à la fibre : la CDC a demandé un recensement des lignes téléphoniques qui posent un problème pour le passage de la fibre. Il faut mesurer le nombre de mètres linéaires d'élagage et le nombre de mètres linéaires de recépage.

- Photos de drone : la sécurité civile a effectué des prises de vues du bourg de Bretoncelles. Monsieur le Maire la remercie pour cet excellent travail.

- Pose de panneaux pour signaler les Jardins-la Blosserie et la Saussaie.

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DU PERCHE :

### Rapport d'activités 2020

Le rapport d'activité de la Communauté de Communes de l'année 2020 a été transmis aux conseillers municipaux. Ce document doit faire l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique. M. le Maire commente ce rapport. Le conseil municipal prend acte.

### PSLA

La Communauté de Communes envisage de mettre en place un Pôle de Santé Libéral Ambulatoire Cœur du Perche, compétence exercée par la Communauté de Communes, dans l'ancien bureau de poste, bâtiment appartenant à la Commune de Bretoncelles. Le Conseil Municipal accepte la mise à disposition du bâtiment et de l'ensemble de la parcelle et autorise Monsieur le Maire à signer un procès verbal de mise à disposition.

## Réunion du 7 juillet

**Approbation du compte rendu du 28 mai : il est adopté à la majorité.**

### RÉGIE ASSAINISSEMENT : TRAITEMENT DES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION

Par délibération en date du 23 avril 2021, le conseil municipal a décidé de confier à Suez Organique le traitement de 420 m3 de boues à la station d'épuration.

Ce traitement opéré, il reste encore dans le silo 250 m3 . Une proposition complémentaire a été transmise par Suez Organique.

Le montant total n'est pas indiqué car il sera fonction du volume réellement traité. Sur la base d'un traitement de 250m3, le coût sera le suivant :

Déshydratation, transport et compostage : 47,60 € HT/m3,  
soit 11900 € HT.

Total : 11.900 €HT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de retenir la proposition de SUEZ ORGANIQUE pour le traitement de 250 m3 des boues supplémentaires,
- de solliciter une subvention au taux de 40 % auprès de

l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tout document permettant la réalisation des dits travaux.

### ACHAT DE DÉCORATIONS DE NOËL

La Commission Cadre de vie propose d'acheter des décorations de Noël pour la somme de 1400.50 € HT auprès de Decolum et de 1722 € HT auprès de Leblanc Illuminations, ce que le conseil municipal accepte à l'unanimité. Les décorations de Noël seront posées par les employés communaux.

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : CONVENTION D'ADHÉSION "PETITES VILLES DE DEMAIN"

Le programme "Petites Villes de Demain" vise à accompagner les communes de moins de 20.000 habitants qui exercent des fonctions de centralité, ainsi que leur intercommunalité, dans la mise en œuvre de leurs projets de territoire, pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et dans le respect de l'environnement.

Une convention doit être signée entre la Préfecture, la CDC, la Commune de Rémalard en Perche. Cette convention d'adhésion détermine les objectifs et les moyens associés des différents signataires au programme "Petites ville de demain" .

Cette démarche engage la commune et l'intercommunalité à élaborer et à mettre en œuvre un projet de territoire afin de développer le territoire dans les domaines urbain, économique et social et renforcer l'attractivité des centres villes.

#### La convention a pour objet :

- de faire un état des lieux des enjeux du territoire et des démarches déjà entreprises qui visent sa revitalisation,
- d'identifier les mesures nécessaires à la mise en œuvre du projet de territoire,
- de préciser les engagements réciproques des parties,
- d'indiquer les principes de gouvernance du programme,
- de définir le fonctionnement général de la convention.

La convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Contrat de relance et de transition écologique qui sera conclu entre l'Etat et le PETR du Perche Ornais.(PETR : Pôles d'Equilibre Territorial et Rural)

La signature de la convention déclenche l'adhésion au programme "Petites villes de demain" et donne accès aux dispositifs spécifiques, tels que les financements d'un poste de chef de projet "Petites villes de demain".

Une étude sera réalisée sur la Commune de Bretoncelles, ce qui engendrera un coût. Selon le plan de financement, la somme de 2500 € par an devra être supportée par la commune.

Un animateur a été recruté par la CDC pour réaliser les études : PSLA (PSLA : Prêt Social Location- Accession), la mise en réseau des médiathèques...

## ANIMATIONS :

### Festival des Racont'arts

Le Département de l'Orne met à disposition de la Commune, dans le cadre du Festival des Racont'arts qui aura lieu du **6 au 16 octobre 2021 un spectacle « Et toi, tu même » de Mélancolie MOTTE.**

Une convention est proposée. Monsieur le Maire est autorisé à la signer.

### Saison culturelle

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec Halem Théâtre pour la programmation artistique et culturelle sur la saison 2021/2022, de Septembre 2021 à Juillet 2022. Une programmation de 16 soirées est établie : 4 soirées spectacles et 12 soirées cinéma, celles-ci en partenariat avec le Réseau Générique de la Ligue de l'Enseignement 61.

Les séances seraient établies ainsi:

- Le samedi 18 septembre 2021 cinéma 17h00 et 20h30.
- Le vendredi 1er octobre 2021 cinéma 20h30.
- Le samedi 23 Octobre 2021 THEATRE 20h30 « Les Sœurs Chocolat » de la Cie Halem.
- Le samedi 6 novembre 2021 cinéma 17h00 et 20h30.
- Le samedi 27 novembre 2021 cinéma 17h00 et 20h30.
- Le samedi 11 décembre THEATRE 20h30 « Agnès Pat ».
- Le samedi 15 janvier cinéma 17h00 et 20h30.

- Le samedi 5 février cinéma 17h00 et 20h30.
- Le samedi 26 février cinéma 17h00 et 20h30.
- Le samedi 5 mars THEATRE 20h30 « Les Divalala » .
- Le samedi 16 avril cinéma 17h00 et 20h30.
- Le samedi 30 avril cinéma 17h00 et 20h30.
- Le samedi 14 mai THEATRE 20h30 « Piège pour un homme seul » .
- Le samedi 28 mai cinéma 17h00 et 20h30.
- Le samedi 11 juin cinéma 17h00 et 20h30.

Pour l'organisation et la logistique de ces soirées, la mairie verserait à l'association, selon le budget prévisionnel proposé par l'association la somme de 2280€ pour toute la saison. Soit 190€ par soirée, comprenant aussi tout le travail administratif, logistique et contractuel fait en amont de la saison, recherche des spectacles, accueils des compagnies, mises en place de la salle, accueils du public et toute autre activité connexe à la préparation de ces soirées.

Selon les budgets proposés, la commune s'engagerait sur une programmation dont la somme s'élèverait à 12 235 € pour toute la saison, de Septembre 2021 à Juillet 2022. Cette somme comprend : le salaire d'Halem Théâtre (voir Article 3), le forfait à devoir à la ligue de l'enseignement pour la mise en place du cinéma itinérant (0,85 €/habitant/an), le budget pour 4 spectacles (5500,00 €), le déplacement des artistes (800 € maximum), les repas artistes et régisseurs (200 €), le salaire du régisseur de la soirée et la location du matériel son et lumière (1600 €), l'impression des affiches des spectacles (260€) et l'achat des boissons (20 €/soirée soit 320 €/saison).

La mairie de Bretoncelles s'engagerait à signer les contrats de cession avec les compagnies pour les spectacles programmés et à leur reverser la somme notée sur leur contrat qui a été accepté lors du conseil municipal. Chaque compagnie fournira une facture dans les jours qui suivent la représentation de leur spectacle.

La mairie s'engagerait à signer les conventions avec la SACEM, avec la SACD si besoin et avec la ligue de l'enseignement-réseau générique, et à reverser les cotisations, forfaits ou pourcentages établis par ces structures.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention proposée. Les crédits sont prévus au BP 2021 à l'article 6232 fêtes et cérémonies.

## Espace Abbé Fret

Alexia ( responsable de la médiathèque) a mis en place une exposition intitulée « Eté du crime » . Elle a également créé un livret jeu. Les jeudis après-midi, des jeux de société provenant de la médiathèque départementale sont à la disposition des usagers.

## BIENS SANS MAÎTRE : VENTE DES PARCELLES

M. Fabre quitte la salle de réunions.

Par délibération en date du 23 avril 2021, le conseil municipal a décidé d'incorporer les biens suivants dans le domaine communal et cadastrés section :

- D n° 48 sises à Jonville, d'une superficie de 660 m<sup>2</sup>, nature de culture BS03,
- D n° 75 d'une superficie de 3580, nature de culture BR02,
- D n° 77 sises à Barré d'une superficie de 3520 m<sup>2</sup>, nature de culture BS03,
- ZL n° 57 sise à Barré d'une superficie de 2190 m<sup>2</sup>, nature de culture T04,
- ZL n° 63 sise à Jonville, d'une superficie de 1080 m<sup>2</sup>, nature de culture L01,
- ZL n°62 sise à Jonville, d'une superficie de 800 m<sup>2</sup>, nature de culture P04,

Des propositions d'achat ont été reçues en Mairie. Le conseil municipal décide de vendre les six parcelles pour la somme de 13000 € au groupement forestier Champ aux Loups.

M. Fabre est invité à regagner la salle de réunions.

## GROUPEMENT FORESTIER DE SAUSSAY : BORNAGE

M. Saint Olive souhaiterait poser une clôture, sur la route de Rémalard, pour éviter le dépôt de déchets au niveau de la sablière. Il souhaiterait également border en bordure du chemin de César. Le conseil municipal ne s'oppose pas au bornage qui sera complètement pris en charge par le Groupement forestier de Saussay. Le chemin de César n'étant pas une parcelle cadastrale, il faut peut être juste prévoir un arrêté d'alignement. Des barrières sont en cours de pose près de la butte du château. Une visite sera organisée avec les pompiers.

## DIVERS

- **TE 61 : Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques** de la Donnette et Route de Saint Victor.
  - **APC** (Agence Postale Communale) : elle fonctionne très bien. Tous les chiffres sont en hausse : fréquentation, ventes, montant des paniers...
  - **Subventions DETR** (subvention d'Equipement des Territoires RuRaux) : subvention de 6995 € accordée pour les travaux d'aménagement à Plaisance et refus pour les travaux de l'Eglise.
  - **MAM** (Maison d'assistantes Communales) : Rencontre de Mme Cocagne Beaufiles, PMI, pour lui présenter les locaux de la mairie en vue d'y installer la MAM, la superficie est de 181 m<sup>2</sup>.
  - **Vaccinations** : 112 vaccinations le 21 mai et 105 vaccinations le 2 juillet, merci au SDIS. Monsieur le Maire félicite le SDIS et les services municipaux pour cette belle réussite et espère la mise en place de nouveaux partenariats.
  - **Jardin du souvenir** : un devis a été fourni et sera étudié lors de la prochaine réunion.
  - **Démissions** de M. Philippe AMCHIN et de Mme Emilie COURTOIS à compter du 8 juillet 2021. Un courrier sera adressé à Mme Célia DEUDON et à M. Valentin AKRICHE pour leur demander s'ils acceptent d'intégrer le conseil municipal.
  - **Sécurisation des écoles** : une subvention FAL devrait être accordée. Le départ des cars au niveau de la Cité de la Booz est validé pour la rentrée.
- Sapeurs-pompiers** : Jérôme GUYON est le nouveau chef de corps.

**Prochaines réunions le 10 septembre 2021 à 19 h,  
le 22 octobre et  
le 26 novembre 2021.**



# Un règlement pour l'utilisation du gymnase et le bien-être de tous.

(extraits)

Le règlement a pour objectif d'établir des consignes afin de garantir une meilleure utilisation du gymnase pour le bien-être de tous.

**La condition de mise à disposition du gymnase est soumise à une autorisation préalable du Maire de Bretoncelles.**

Il est rigoureusement interdit, sous peine d'exclusion immédiate (liste non exhaustive) :

- de pénétrer en chaussures de ville sur l'aire de jeux,
- de fumer dans les locaux,
- d'introduire dans la salle et ses annexes tous récipients en verre, de manger (notamment des chewing-gums) dans l'enceinte sportive, de consommer et/ou de stocker toute boisson alcoolisée dans l'enceinte du gymnase,
- de pénétrer dans le gymnase avec des animaux, même tenus en laisse, de frapper les balles et ballons sur les murs de façon intentionnelle,
- de procéder à des inscriptions ou traçage au sol,
- d'utiliser des ballons traditionnels d'extérieur pour les activités de jeu de ballon au pied.
- Le stationnement des véhicules n'est autorisé que sur le parking.

## **La Commune ne peut être tenue pour responsable**

### **des vols et pertes d'objets personnels dans les vestiaires ou de tout accident corporel.**

- L'utilisation des douches est exclusivement réservée aux pratiquants.
- Seuls les responsables des groupes sont habilités à faire fonctionner et à régler les installations d'éclairage et de chauffage.

**Toute dégradation ou bris de matériel fera l'objet d'un rapport écrit (message électronique ou courrier postal) qui sera déposé au secrétariat de la mairie dans les 48h00. Après identification du groupe responsable des dégradations, sa responsabilité financière sera engagée et les frais de réparations seront à sa charge.**

- Le calendrier d'utilisation est établi chaque année à l'initiative de la collectivité en concertation avec les associations. Ce planning devra être scrupuleusement respecté.
- Les spectateurs devront occuper les emplacements qui leur sont réservés. Ils devront se conformer au présent règlement en respectant les règles de propreté, d'hygiène et d'interdiction de fumer.
- L'ouverture, même temporaire, d'un débit de boissons est subordonnée à une autorisation du Maire de la Commune.

### **Toute infraction au présent règlement entraînera pour l'auteur l'éviction immédiate de la salle.**

Les organisateurs de manifestations sportives s'engagent à solliciter auprès du Maire une autorisation préalable, puis celle exigée par les administrations et organismes habilités par les textes en vigueur.

**La Commune se réserve la possibilité d'engager des poursuites en cas de dégâts pour obtenir des dommages et intérêts.**

## Au revoir Isabelle,

Après 36 ans de gestion et de préparation des repas du restaurant scolaire de Bretoncelles et aussi de Sablons Sur Huisne, Isabelle nous quitte.

Je suis allée la rencontrer dans « sa » cantine à l'école de la Donnette. Il était 9h. Les enfants du centre aéré dont elle assurait également les repas étaient partis ce matin là à 7h30 en pique-nique et bien sûr, elle avait été là pour s'assurer que tout soit prêt. Maintenant, sa cuisine parfaitement en ordre, mais désertée, elle m'accueille avec le sourire pour partager quelques souvenirs. Elle me déclare d'emblée « **Pour moi il n'y a que les enfants qui comptent...** » .

Je compris vite qu'elle était beaucoup plus que cuisinière : du dialogue journalier avec les élèves, aux journées à thèmes, de « la semaine du goût » en passant par les fêtes comme Halloween, le carnaval, mais aussi pendant l'Euro ou la Coupe du Monde de Football), aux ateliers de cuisine pour les élèves aux côtés des profs. Il y a eu aussi la préparation de gâteaux et autres avec les enfants, l'organisation d'un spectacle au bénéfice de l'association de parents d'élèves. Elle réalisait sa propre déco pour illustrer ces activités et intéresser les enfants, n'hésitant pas à se déguiser elle-même !

Elle évoqua la journée intergénérationnelle avec l'Ehpad qu'elle ressent toujours comme un moment particulièrement chaleureux, enrichissant et touchant : « Le contact, après quelques moments d'hésitations ou chacun restait sur ses gardes, c'est fait tout naturellement : les anciens donnant des conseils aux jeunes et ceux-ci essayant de leur mieux de les suivre, pour accomplir les tâches au cours des ateliers « légumerie » . Ce fût une journée de partage : "les jeunes ne tarissaient pas de questions et les aînés de souvenirs" expliqua-telle.

En dehors de l'école ses talents de cuisinière furent aussi très appréciés pendant plus de 30 ans lors du repas des anciens offert par la commune et pendant 10 ans lors des veillées de BPN.

Que de bons souvenirs à emmener avec vous, Isabelle !

**Nous vous souhaitons beaucoup de chance avec toutes les activités qui vous attendent.**

NSL

## Une résidence « séniors » à Bretoncelles

Une enquête a été réalisée auprès des administrés bretoncellois âgés de 60 ans et plus. Les résultats sont sans appel et la résidence « Séniors » est une nécessité. Ci-dessous quelques éléments du sondage :

Les participants qui ont répondu

- sont âgés de 60 à 79 ans pour 59% et de plus de 80 ans pour 41%.
- sont à 90% des habitants du centre bourg ou proches du bourg, c'est-à-dire de 1 à 2 kms.
- sont à 95% propriétaires de leurs habitations qui est une maison composée de 3, 4 ou 5 pièces et plus.

Beaucoup de résidents sont satisfaits de leur habitation, même lorsqu'elle n'est pas de plain pied. Mais il faut ajouter que bon nombre ont effectué des travaux pour demeurer le plus longtemps possible dans leur propre maison : 82% des travaux d'aménagement et 74% des travaux énergétiques.

Il reste donc que 58% des interrogés se déclarent volontaires pour vivre dans une résidence « Séniors », ce qui représente 22 réponses positives. En égard à un projet imaginé de 5 à 7 appartements, **ce projet devient donc une nécessité et nous avons interrogé le Logis familial qui répond favorablement à notre demande, sous quelques réserves, à savoir :**

- **Mise à disposition d'un terrain viabilisé, en centre bourg pour l'Euro symbolique.**
- **Des logements de type 3 (2 chambres) en majorité, et sans doute quelques-uns de type 4 ou plus.**
- **Une garantie de l'emprunt par la commune.**

Construire des logements adaptés aux séniors est réalisable et les démarches vont désormais s'engager pour une acquisition foncière.

Daniel Chevée



## Un monument historique

Le dernier Petit Journal relatait la vie publique de Jacques Gareau, maire de Bretoncelles.

**L'équipe technique de la commune, sous la direction de Christophe Busloup, son chef d'équipe, a réalisé une mise hors d'eau de l'édifice.** Ainsi, la chapelle ne risque plus les intempéries et les pierres de taille ornementales ont été sécurisées.

Chacun a pu remarquer que le mur du cimetière est entièrement refait, par l'entreprise Vergnaud. Ce mur est de la même époque que la Chapelle, c'est à dire des années 1860.

Des réflexions sont conduites pour améliorer le cimetière : **le jardin du souvenir** en premier lieu, mais aussi **une meilleure signalétique** à l'entrée et pourquoi pas **un espace paysager**....

Reste toutefois **un sérieux problème d'entretien** puisque les produits phytosanitaires seront interdits à partir de 2022. Si c'est une bonne chose, c'est toutefois plus compliqué pour l'entretien d'un cimetière, d'autant que certaines tombes sont abandonnées et la végétation s'en donne à coeur joie pour proliférer dans les allées ! Il faudra sans doute interpeller les ayants-droits sur le devenir de ces tombes.

En attendant, après la mise hors d'eau de la chapelle Gareau, la prochaine étape vise à établir le coût de la restauration.

Vous en saurez plus dans le prochain PJ, car cette chapelle est vraiment le monument marquant de ce lieu de mémoire.

Daniel Chevée

## Un nouveau chef au centre de secours



" - Félicitations, M. Jérôme Guyon, pour votre nomination en qualité de chef du centre de secours de Bretoncelles. Pourriez-vous vous présenter en quelques mots ?"

" - J'ai 44 ans. Je suis marié et j'ai 2 enfants, une fille et un garçon, âgés respectivement de 10 et 8 ans. Je travaille à l'usine SOPARCO, avec qui le SDIS de l'Orne a signé une convention afin que je puisse me rendre disponible sur mon temps de travail et ainsi assurer les départs en intervention la journée, période où nous manquons souvent de personnel."

" - Qu'est-ce qui vous a amené à vous engager comme sapeur pompier ?"

" - J'ai découvert ce milieu par le biais de mon grand-père et de mon père qui ont été sapeurs-pompiers pendant quelques années. Cela m'a donné envie de m'engager également et ainsi pouvoir aider les autres. Lorsque j'étais petit, j'habitais dans le bourg de Bretoncelles et dès que j'entendais la sirène je sortais pour regarder partir les véhicules... En 1992 ou début 1993 le cross départemental des sapeurs-pompiers a été organisé à Bretoncelles. Ce jour-là, j'aide à l'approvisionnement en sandwiches. Lors de différents échanges, il m'a été proposé de prendre un engagement en qualité de sapeur-pompier. Pour moi l'aventure a commencé le 1er mai 1993, j'avais 16 ans..."

" - Je suppose que cela entraîne des contraintes sur votre vie privée ?"

Forcément cela prend une place importante dans ma vie quotidienne d'autant plus que Virginie, mon épouse, est également sapeur-pompier. Cela demande surtout d'être bien organisé mais rien est impossible. Les enfants ont toujours grandi avec un papa et une maman pompier. Ils y sont habitués. Ils râlent parfois mais ils nous disent aussi qu'ils sont fiers.

" - Sans doute cet engagement vous apporte-t-il beaucoup de satisfactions ?"

" - Pouvoir apporter notre aide à la population est formidable. Les missions des sapeurs-pompiers sont multiples : secours à personne, incendies, secours routiers, protection des biens, sauvetages d'animaux... il n'y a pas de routine.

En effet certaines interventions m'ont marqué plus que d'autres, par exemple : le feu de sous-bois au-dessus de la Butte du château en 2003 qui nous a mobilisé plusieurs heures, le sauvetage d'un âne dans un marécage en hiver, le feu de Melrose à Condé, première grosse intervention en tant que chef d'agrès tout engin, et surtout le sauvetage d'une personne lors d'un feu de cave.

**Ce qui est gratifiant, c'est lorsque les personnes reviennent nous voir pour nous donner de leurs nouvelles et nous remercier. cela nous fait énormément plaisir car malheureusement nous connaissons rarement le devenir des personnes à qui nous portons secours. Dernièrement, des collègues ont eu le plaisir de revoir des victimes. ce sont des moments d'émotion.**

Aujourd'hui , après 27 ans de service, j'ai un nouveau défi à relever : j'ai été nommé chef de centre au 1er janvier dernier. Je succède au capitaine **Philippe Jourdheuil qui a consacré de nombreuses années à diriger le centre, une carrière qui mérite d'être soulignée et que je respecte.**

J'en profite également pour remercier les Bretoncelloises et les Bretoncellois qui sont venus à la cérémonie de prise de commandement le 4 juillet 2021.

**Cette nouvelle fonction me procure à la fois du plaisir, de l'émotion mais aussi des angoisses. Je veux être à la hauteur de la confiance que l'on m'a accordée. Je dois, entre autre, veiller au bon fonctionnement du centre de secours et à la bonne distribution des secours.**

**Je sais pouvoir compter sur mes collègues sapeurs-pompiers du centre de secours de Bretoncelles. Je les en remercie. Nous sommes un collectif et c'est ensemble que le centre continuera d'avancer.**

" - Que diriez-vous aux femmes et aux hommes qui voudraient s'engager dans cette voie?"

" - Pour le bon fonctionnement du centre nous avons besoin de nouvelles recrues et augmenter ainsi notre effectif. Il ne faut pas hésiter à s'engager, tout le monde à sa place dans ce collectif. **C'est une formidable expérience enrichissante, vous ne risquez pas de vous ennuyer alors rejoignez-nous !**"



NSL. & Jérôme Guyon

## L'Ehpad « Les Grands Prés » fête l'été !



«Le soleil n'a pas toujours été présent pour la période estivale, mais pas de souci, à la maison de retraite on fête l'été ! »

L'été est une saison importante, puisqu'il symbolise les vacances. C'est pourquoi, **un ton festif aura accompagné les Grands Prés, pendant toute cette période. Barbecue** (grâce au matériel prêté et installé par le Service Technique municipal) et **tout un après-midi en chanson** avec Virginie Berthou. **Spectacle, par les élèves de l'école de cirque**

« Bille de clown ». **Erwan et son orgue de Barbarie.** Louise, chanteuse jazz-rétro. **Accordéon et ambiance musette** avec Alain Guiton. **Des sorties régulières sur notre territoire.** Sans oublier les animations quotidiennes du lundi au vendredi et évidemment, les soins pour des résidents, grâce à un personnel soignant qualifié. Une organisation interne et administrative, pour pourvoir aux remplacements des agents en congés : **un travail collectif, pour accompagner au mieux nos aînés.**



Krystel Sangalli

MOTS

CROISILLES

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3					■				■	
4						■				
5					■		■			
6										■
7		■			■					
8								■		
9							■		■	
10	■		■		■					

Horizontalement :

- 1. Ils sont dans un lieu de villégiature.
- 2. On y vend des compagnons à quatre pattes ou à plumes ou autres...
- 3. Peut être universitaire ou dortoir ou ouvrière.
- 4. Ici, en ces lieux. Un mois très souvent mis en chansons.
- 5. Il dira tout dans le désordre. Moitié d' une mouche.
- 6. Couvertes de neige.
- 7. Négation. Tristes, ils ont mauvaises réputation.
- 8. Agacer. Note de musique.
- 9. Il ouvre toutes les portes.
- 10. Auquel se vouer.

Verticalement :

- A. Protégées de la Covid-19.
- B. Elle s'occupe de bouricots.
- C. Elles habitent en ville.
- D. Arrangeras à ton goût ton appartement.
- E. Exclamation rageuse. Initiales d'un romancier français.
- F. Solution. Lieux culturels ouverts au public.
- G. Victoire napoléonienne. Titre honorifique anglais.
- H. Chicaner sur des riens. Moitié.
- I. Participe passé d'un verbe gai. Ville de Corèze.
- J. Petit chemin étroit. Connaît.

SOLUTIONS P. 41

**SARL GARAGE LABBE**  
 2 Z.A. la croix des chênes  
 61110 Bretoncelles  
**02 37 29 02 43**  
**ENTRETIENS**  
**RÉPARATIONS TOUTES MARQUES**

*Conter*  
*Fleurettes*  
 Artisan fleuriste  
 Cadeaux  
 13, place du Général de Gaulle  
 61110 BRETONCELLES  
**02 37 37 07 16**



## Halem - La saison culturelle

Après une soirée grandement réussie avec la projection du film "Adieu les Cons" en Juin dernier où les spectateurs comme l'équipe étaient heureux de se retrouver, c'est avec grand plaisir que nous relançons la saison culturelle à partir du 18 Septembre.

Grâce au partenariat avec la Ligue de l'Enseignement Normandie, nous devenons lieu d'accueil de cinéma itinérant et nous avons maintenant la chance de programmer des films à l'affiche. Ainsi, avec **une séance à 17h00 pour le jeune public**, et **une à 20h30 pour tout public**, tous les membres de la famille auront la chance de découvrir les dernières sorties cinéma. Par conséquent, **vous connaîtrez la programmation de chaque séance au fur et à mesure de l'année, grâce aux nouveaux panneaux culturels aux entrées du village, et toujours la page Facebook Bretoncelles et l'application Panneau Pocket.**

Pour les spectacles, nous aurons le bonheur de recevoir 4 spectacles et nous commencerons dès le 23 Octobre avec la dernière création de la Compagnie Halem: "**Les Soeurs Chocolat**", qui sur fond de musique éthiopienne, de chants, de danses, de contes et d'humour, raconte l'histoire de 3 soeurs ayant grandi dans un petit village de Savoie.

Pour ce spectacle, un partenariat avec la médiathèque est mis en place et plusieurs interventions sont prévues pour embarquer avec nous les bretoncellois dans cette histoire.

En décembre nous accueillerons un spectacle que nous attendons depuis 2020 : **la chanteuse et humoriste Agnès Pat.**



**Spectacles: 8€ TP et 5€ pour les moins de 12 ans.**

**Cinéma: 5,40€ TP et 4,40€ JP. (abonnement possible pour le cinéma)**

**Bar et animation à partir de 19h30.**

Nous gardons des prix très peu élevés.

**Voici donc le planning de cette première partie de saison :**

- Samedi 18 septembre : **cinéma 17H00 Jeune public, 20H30 Tout public.**
- Samedi 27 novembre : **cinéma 17H00 Jeune public, 20H30 Tout public.**
- Vendredi 1er octobre : **cinéma 20H30 Tout public.**
- Samedi 11 décembre : **Spectacle: AGNES PAT, 20h30.**
- Samedi 23 Octobre Spectacle : **LES SOEURS CHOCOLAT** de Malou Vigier, Compagnie Halem Théâtre 20H30.
- Samedi 15 janvier : **cinéma 17H00 Jeune public, 20H30 Tout public.**
- Samedi 6 novembre : **cinéma 17H00 Jeune public, et**

### CHEZ NOS VOISINS, A REMALARD



# La médiathèque de Bretoncelles s'associe aux projets de la compagnie Halem



La vie culturelle

Cet automne, la médiathèque travaillera en partenariat avec l'association Halem.

En effet, la médiathèque servira de lieu d'échange et de rencontre autour de deux projets de la compagnie.

Tout d'abord, le spectacle des **Sœurs Chocolat** dont la représentation aura lieu le 23 octobre à la salle des fêtes de Bretoncelles.

Par la suite, la projection du film intitulé « **We are family** ». Cette dernière, aura lieu à l'espace Abbé Fret le 5 novembre et sera suivie d'un moment de partage et de convivialité avec certains participants du film.

Pour en savoir plus sur ces deux beaux projets, n'hésitez pas à consulter la page 19 du Petit Journal.

Retrouvez les actualités de la médiathèque sur l'application Panneapocket et sur la page facebook de la mairie de Bretoncelles.



*L'Atelier d'Elisabeth*  
*Restauration de céramique*

Elisabeth Briquet  
27 La Boaz 61110 Bretoncelles  
06 15 98 34 52  
atelisab@orange.fr  
<http://www.atelierdelisabeth.jimdo.com>

**RENOV'61**

TOUS TRAVAUX DE  
RENOVATION DE  
L'HABITAT

CHEMINEES

La Rousselière  
61110 BRETONCELLES

Téléphone : 02.33.25.91.66  
Télécopie : 02.33.25.55.69

RC de l'Aigle B 409 888 179

# La médiathèque de Bretoncelles participe au festival des Racont'arts proposé par la médiathèque départementale de l'Orne



**Spectacle « Et toi tu même ? »**

**présenté par l'artiste Mélancolie Motte**

Samedi 16 octobre à 20h30 à la salle des Fêtes. Gratuit.  
Sur réservation auprès de la médiathèque : 02-37-37-25-27

Durée : 50 min. Dès 7 ans.

## Soirée de Clôture du festival des Racont'arts

Des récits qui déstabilisent les idées préconçues sur les hommes et les femmes, décroissent les genres, nous aident à accepter nos parts féminines et masculines afin de nous rendre plus entiers. **« Et toi tu Même ? »** est un spectacle sur la parité des droits, une ode à l'Amour de soi et de l'autre où petites et grandes personnes se poseront la question de l'équilibre à trouver pour rêver l'égalité.

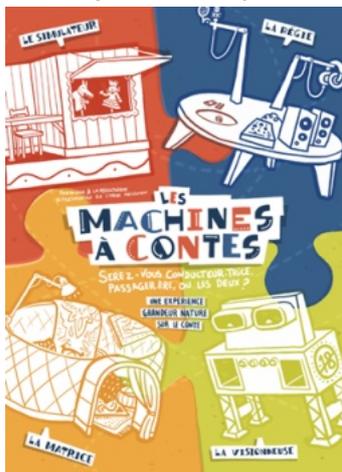
### La machine à Conte : la visionneuse.

Du 18 septembre au 2 novembre à la médiathèque de Bretoncelles.

Expérience grandeur nature autour du conte.

Public adulte uniquement.

Renseignements auprès de la médiathèque.



Alexia



## La boule Bretoncelloise

Président Mr. Ferroudj

Tel. : 09 67 83 29 58

C'est sous le soleil et sous la houlette de son président André Ferroudj que l'association LA BOULE BRETONCELLOISE a organisé le vendredi 9 juillet **un tournoi interne de pétanque** sur le terrain municipal de Bretoncelles.

Une trentaine de joueurs étaient au rendez vous et la journée s'est terminée par **un barbecue avec quarante six convives** sous le soleil couchant et dans la bonne humeur.



Nos trois merveilleux cuistots...



...et les convives pétanqueurs.



## Gymnastique d'entretien

Présidente : Nadine Boyer

tel. : 06 83 31 80 31

La gymnastique d'entretien redémarre le 7 septembre 2021 au gymnase JP-MEBS.

**Cours tous les mardis de 18 h à 19 h**, avec Marie-Anne Léger, diplômée d'état.

Une séance découverte vous est offerte. Cotisation annuelle : 72 euro (assurance comprise).





# CLUB de LOISIRS de BRETONCELLES

Siège Social : Mairie de Bretoncelles, rue Lucien David, 61110 BRETONCELLES

Contact Présidente : Bernadette CHEVÉE

Téléphone : 06 75 52 00 67

Email : clrbretoncelles@gmail.com

Site : <https://www.clubdeloisirsbretoncelles.fr>

## Le Club de Loisirs reprend ses activités.

Après notre participation au **vide-grenier du 4 juillet**, nous avons tenu notre **Assemblée générale le 17 septembre**, ce qui nous a permis de nous retrouver physiquement et ce qui fait chaud au cœur.

Nos animateurs sont prêts et vous attendent nombreux pour retrouver avec plaisir vos activités préférées, dans l'éventail des offres suivantes :



**Pour toutes infos concernant les dates, les horaires, consultez notre site ou le planning mensuel affiché chez cocciMarket et salle Gautier Lapierre, ou appelez la présidente.**

Nous nous retrouverons :

**Le 5 décembre, autour de la bûche de Noël avec une animation.**

**Le 18 décembre, au Marché de Noël de Bretoncelles.**

Tout cela bien sûr, en fonction des conditions sanitaires en vigueur.

Protégez-vous et continuez à prendre soin de vous et de vos proches, familles, amis et voisins.

Bernadette CHEVÉE

Présidente

## La brocante du village



Cette année nous avons retrouvé notre brocante traditionnelle du premier dimanche de juillet.

Malgré les incertitudes sur le plan sanitaire, 65 exposants ont bravé le temps, lui aussi incertain. Ce jour-là, le centre de secours des pompiers avait aussi organisé sa "journée porte ouverte" ainsi que la cérémonie d'investiture de leur nouveau chef. Entre les ventes de plantes, les différents stands de bric-à-brac, de produits du terroir, et la visite du centre de secours, il y en avait pour tous les goûts !  
NSI.





## Bille de clown

Pour le plaisir de tous Bille de Clown a présenté, au mois de juin, son spectacle de cirque aux résidents de L'EHPAD



## Restructuration de Plumes et Talents

Fondée en 2014 à l'initiative de Daniel Sache, responsable de la médiathèque et Chantal Guilbert, l'association Plumes et Talents a été restructurée au début de l'été dernier. Une partie du bureau s'est retirée pour permettre la création de l'association SOS P'tis Museaux destinée à venir en aide aux chats errants.

Loin d'être affaiblie, Plumes et Talents est désormais présidée par André Papazian, ex-vice président, auteur, journaliste, scénariste de BD et animateur de Radio 61110, une web radio basée à Bretoncelles.

La nouvelle équipe, qui va se renforcer à l'automne prochain, entend poursuivre les actions menées par l'ancienne équipe présidée par Chantal Guilbert. **L'association publie un périodique « la Belouette » et organise le salon du livre de Bretoncelles.**

La crise sanitaire ayant quelque peu freiné quelques projets, il n'y aura pas de publication cette année, précise le nouveau président de l'association. Il faut attendre une situation plus calme pour envisager une suite à « la Belouette » dont une parution est programmée pour le premier semestre 2022. Quant à la 4e édition du salon du livre, reportée en raison de la crise sanitaire, elle est annoncée pour le 24 octobre prochain. Pour respecter les dispositions permettant la tenue de ce salon, le nombre des auteurs invités sera limité à une trentaine, des auteurs venus d'horizons divers mais aussi du Perche bien entendu.

Par ailleurs, **l'association principalement axée sur les écrits et la littérature va s'ouvrir dans les prochaines semaines à la photographie et aux arts graphiques.** Diverses actions sont projetées en ce sens. Dès que les conditions sanitaires seront assouplies, **l'association prévoit également de mettre en place un programme d'édition et sera partenaire des cafés-littéraires diffusées par Radio 61110.**

Autant de projets et actions qui veulent souligner la vivacité de l'association entièrement composée de bénévoles.

Président : M. A. Papazian  
email : papazian.a@wanadoo.fr  
tel : 06 40 91 70 26



## Merci à tous les adhérents de Bretoncelles Patrimoine & Nature

Oui, un grand merci pour votre fidélité à notre association malgré le Covid qui n'en finit plus.

Nous sommes heureux du rôle éminent des adhérents et des valeurs que nous partageons :

solidarité, goût du partage, des échanges et sens de l'amitié.

Notre Assemblée Générale s'est tenue le 19 juin avec succès, nous avons même pu prendre le verre de l'amitié... Rendez-vous sur le site pour plus de détails.

Notre oseraie continue à se développer et demande beaucoup d'entretien. Soyons patients. Merci à notre équipe « chantier » pour son efficacité et sa ténacité.



Travaux de la nef



Oseraie 6 mois après



L'équipe des baliseurs

Le balisage des chemins de randonnées se passe bien. L'équipe renforcée de 8 bénévoles-baliseurs est opérationnelle et motivée. Vous les croiserez sans doute sur les chemins. Toutes les cartes et circuits sont à votre disposition sur le site, prêts à imprimer.

Les travaux de restauration de la nef de l'église sont terminés. Annick Dieu, notre restauratrice, a fait un travail énorme que vous pouvez découvrir chaque jour (l'église est ouverte).

Merci à l'équipe municipale, (Christophe et son équipe) pour la gestion de l'échafaudage de 9m50.

**La rentrée s'annonce bien. Voici nos prochains rendez-vous :**

- **Journées du Patrimoine 18 et 19 septembre.**
- **Samedi 18 et dimanche 19 septembre à 11 h :** RDV devant l'église ; ballade découverte de l'histoire de la gare et de la passerelle de Bretoncelles : 1<sup>ère</sup> gare de l'Orne, mise en service en mai 1857.
- **Samedi 18 et dimanche 19 septembre de 10 h à 18 h :** Salle Abbé Fret : exposition de trains miniatures et de reproductions de cartes postales anciennes sur le thème du chemin de fer.
- **Dimanche 19 septembre à 15 h 30 :** Visite commentée de l'église : Récente restauration du plafond de la nef. Exposition de photos de la charpente de la tour et du clocher.
- **Samedi 9 octobre à 19 h :** Église de Bretoncelles : inauguration des travaux de restauration de la nef.
- **Samedi 24 octobre :** Salle des Fêtes : Salon du livre.
- **Samedi 18 décembre :** Salle des Fêtes : Participation au marché de Noël.

Au plaisir de se retrouver,

**Bretoncelles, Patrimoine & Nature**  
Siège social : Mairie 24 rue Lucien David  
communicationbpn61@gmail.com  
 bretoncellespn

**Association loi 1901**  
61110 BRETONCELLES  
bretoncelles-patrimoine-nature.fr

Nicole Aurillon, Présidente



## Les actions de l'association SOS p'tits Museaux

\*\*\*\*\*

### Où en sommes nous?

Nous n'avons pas trappé de chats errants/sauvages **par manque de matériel (trappes, gants, lecteur de puces électroniques, etc.)**.

Nous avons donc œuvré en attrapant des chats errants non sauvages. Ces chats nous ont été signalés par des habitants de Bretoncelles et alentours.

Nous avons à ce jour 13 août 2021 sauvé 40 chats et chatons.

- **Les chatons adoptés sous contrat identifiés et primo-vaccinés avec obligation de stérilisation :**

- 15 chatons

- **Les chatons toujours à l'adoption identifiés et primo-vaccinés et placés en famille d'accueil :**

- 12 chatons

- **Chats adultes identifiés, stérilisés, primo-vaccinés et adoptés :**

- 10 chats (7 mâles et 3 femelles)

- Pour un des chats, nous avons dû recourir à une amputation de la patte avant droite.

- Il a été adopté très rapidement et va très bien.

- **Chats adultes identifiés, stérilisés, primo-vaccinés et en famille d'accueil :**

- 3 chats (1 mâle et 2 femelles)

Tous ces chats que nous avons pu attraper et sauver **ne seront pas des chats errants et ne se reproduiront pas**.

Notre association peut vraiment être considérée comme « **d'utilité publique** ».

**Nous sommes 6 membres et bénévoles au bureau.**

Nous pouvons compter sur **8 familles d'accueil** qui ont un rôle primordial et **envers qui nous sommes très reconnaissants** quant à leur implication auprès de nous et surtout des chats dont elles s'occupent sans relâche en attendant les adoptions.

**Nous avons réussi cette prouesse à mi-parcours grâce aux dons, aux adhésions, aux parrainages et aussi ... aux deniers personnels de certains membres de l'asso.**

Néanmoins nous remercions les élus de la commune de Bretoncelles **pour nous avoir octroyé la somme de 200 € en subvention ce qui couvre 4 stérilisations de chats mâles.**

**Nos preuves de bonne volonté et de raison d'exister ont largement été faites en 5 mois d'existence.**

**Nous remercions absolument tous les acteurs de notre association qu'ils soient bénévoles, familles d'accueil, donateurs, sans oublier les bienfaiteurs qui nous fournissent en matériel et alimentation :**

- Les petits jeunes des Maupinière sans qui attraper notre mascotte MARIO n'aurait pas été possible (cela avec un petit enclos à lapin),

**MARIO, il était maigre, blessé, boiteux, sale et maintenant ...**

**Adopté, aimé et soigné, il est comme un coq en pâte !**



- La généreuse donatrice d'accessoires du Theil,
  - Les donateurs de Nogent le Rotrou pour l'alimentation des chats,
  - Une certaine Brigitte tricoteuse à La Loupe.
  - Sylvie entre Longny les Villages et Tourouvre pour ses dons de matériel neuf.
  - L'association « La Main à la Pattoune » vers Tourouvre et avec qui nous nous entraisons lorsque cela est possible.
- Ils s'impliquent aussi :
- Le supermarché Leclerc de la Ferté Bernard pour le don des invendus,
  - L'Intermarché de Longny les Villages,
  - Les mamies de la maison de l'EHPAD de Longny les villages qui nous tricotent des petites couvertures.

**Nous lançons un appel aux Bretoncelloises et Bretoncellois ainsi qu'aux habitants des communes alentours pour devenir à leurs tours FA (famille d'accueil).**

**L'exemple de MARIO est le parfait exemple de ce que nous pouvons faire. C'est LA RECOMPENSE !**

Nous sommes présents sur Facebook : SOS P'tits Museaux

Vous pouvez visiter notre site : <https://www.sos-ptits-museaux.com/>

Vous pouvez nous joindre par tél. au 02.37.37.28.97 ou par email : [sosptismuseaux@yahoo.com](mailto:sosptismuseaux@yahoo.com)

**Chantal GUILBERT la présidente de l'association  
et toute son équipe (bénévoles, familles d'accueil, bienfaiteurs,  
adhérents, marraines et parrains des chats, donateurs)**

**Cabinet d'Architecture**  
21, rue de Boisard / Bellou sur Huisne  
61110 REMALARD EN PERCHE  
Tel : 02 33 25 78 02 Portable 06 82 39 14 43  
Email : [sebgarnier.archi@orange.fr](mailto:sebgarnier.archi@orange.fr)

**Sébastien GARNIER**  
Architecte DPLG

**Spécialiste du Patrimoine Rural**

 **thelem**  
assurances

**Gaëlle Thebault**  
Agent Général

Téléphone : 06 98 18 04 21  
Fixe : 02 37 36 04 45

Assurances Particuliers, Professionnelles, Agricoles

Numéro d'orias : 19003585      Numéro Siret : 85157734600022

**Créla** **Phyto-épuration**  
**Bassins- Baignades naturelles**  
**Aménagement & entretien jardins de toutes tailles**



La Petite Forêt  
61110 Bretoncelles  
Tél : 06 28 34 90 50

Créla est partenaire de  
**Aquafiris**  
L'assainissement par les plantes

Site web : [www.crelo.fr](http://www.crelo.fr)  
email : [crelo.thomas.tissier@gmail.com](mailto:crelo.thomas.tissier@gmail.com)



Le 1er réseau d'Aide et de Services à la personne

recrute du personnel en CDD/CDI  
sur le territoire de **Rémalard**



ASSISTANT(E) DE VIE

ENTRETIEN DU LOGEMENT

GARDE D'ENFANTS

Dynamique et motivé(e) ? Alors n'hésitez pas à nous  
transmettre votre candidature pour intégrer notre équipe  
d'aides à domicile.

Contactez l'agence de Rémalard :

27 Rue de la Tuilerie

61110 Dorceau

**02 33 25 99 92**

Ou directement sur notre site internet :

[www.una61.fr](http://www.una61.fr)



Restaurant

*Moulin de Basse-Roche*

61110 Conde-sur-Huisne

Tél. 02 33 25 26 14

Port. 06 88 09 51 17

@ [marie.france.merel@hotmail.fr](mailto:marie.france.merel@hotmail.fr)

**BRUNET CÉDRIC**

maçonnerie, couverture, isolation  
neuf et rénovation

Le moulin de Courvoisier  
61110 Bretoncelles

tel: 02.37.29.27.58  
port: 06.16.71.27.28  
email: [cedricbrunet0697@orange.fr](mailto:cedricbrunet0697@orange.fr)

n°siret 44201714100015

**FERME DE LA DUFFETIÈRE**

**VENTE DIRECTE À LA FERME**

COLIS DE VIANDE BOVINE DE RACE SALERS  
LÉGUMES SECS – HUILE DE COLZA

**06 48 09 99 24**

**TOUS TRAVAUX AGRICOLES**

Du semis à la récolte

**E.T.A. du Perche**

Elagage  
Débroussaillage  
Taille douce  
Etc ...

**Florent ZAMBO**  
La Chasseguaise  
61110 BRETONCELLES  
[etaduperche@laposte.net](mailto:etaduperche@laposte.net)

**06 77 95 22 41**

Horticulteur & Pépiniériste

SARL

**AUX FLEURS DE COULONGES**

Plantes à offrir  
Plants de légumes  
Arbustes et fruitiers  
Toutes compositions florales

Producteur - Vente au détail  
Le Haut Morin - 61110 Coulonges-les-sablons  
**02 37 81 39 79**

Mr **REBRAY Stéphane**  
ENTRETIENS PARCS ET JARDINS

15 rue Madeleine Bigot  
61110 Conde Sur Huisne

02 33 73 08 21  
06 22 39 41 47



6 Pierres Paysagères  
sylvain sagot

06 43 15 89 73

[www.6pierrespaysageres.fr](http://www.6pierrespaysageres.fr)

Conception de Jardins  
Aménagement allées  
cours et jardins  
Maçonnerie Paysagère  
Aménagement en Bois  
Clôture - Terrassement  
Entretien de Parcs et Jardins



**& JOUR  
& NUIT**

**AMBULANCES  
Charles**

Installation de téléassistance

50 avenue de Paris  
28400 MARGON

**02 37 52 15 58**

[contact@ambulances-charles.fr](mailto:contact@ambulances-charles.fr)

[www.ambulances-charles.fr](http://www.ambulances-charles.fr)



Liaison SAMU

**depuis 40 ans  
à votre service**

- Ambulances
- VSL
- Taxis
- Installation et gestion de téléassistance



Taxis 9 places



## Courboyer, quel chantier !

Le manoir de Courboyer est un manoir emblématique du Perche. Il est l'un des plus grands et des plus anciens parmi ces demeures seigneuriales élevées par centaines entre la fin du XVe siècle et le début du XVIe siècle. Mais comme tous les monuments historiques, il est soumis à l'usure du temps... C'est lors d'une intervention sur la couverture que les artisans ont remarqué que le temps avait particulièrement eu raison de la toiture et de la charpente, cette dernière étant constituée en grande partie de pièces d'origine et d'éléments de petite section devenus fragiles.

Il était donc nécessaire pour le Parc d'envisager des travaux de restauration pour redonner à cette toiture ses lettres de noblesse ! Après un diagnostic, une recherche de financements et une mobilisation de l'ensemble des corps de métiers, les travaux vont enfin pouvoir commencer en septembre ! Durant 18 mois, le manoir de Courboyer vivra donc au rythme des interventions des couvreurs, charpentiers, menuisiers, maçons et sculpteurs.

Bonne nouvelle pour les visiteurs néanmoins : le manoir restera accessible pendant la durée des travaux, même si les façades extérieures seront cachées par les échafaudages. Pour pallier cet inconvénient, le Parc invite le visiteur à découvrir le monument sous un nouvel angle à travers :



### l'exposition « Courboyer, quel chantier ! ».

Cette exposition, en place durant toute la durée des travaux retracera le projet de restauration et permettra de découvrir le manoir de Courboyer au travers des détails architecturaux qui seront masqués pendant les travaux : une occasion de regarder de plus près ses ornements gothiques ou encore le petit marmouset sculpté qui montre son postérieur au visiteur ! « Courboyer, quel chantier ! », **exposition accessible gratuitement à compter du samedi 18 septembre 2021 et durant toute la durée des travaux, tous les jours de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 (horaires de mi-saison). Plus d'informations au 02 33 25 70 10.**

## UNE NOUVELLE CHARTE POUR LE PARC

L'année 2021 signe le début d'une étape majeure dans la vie du Parc naturel régional du Perche : la révision de sa Charte. Avec une Charte actuelle expirant en 2025 et un calendrier prévisionnel de révision d'une durée de quatre ans (lancement de la révision, élaboration de la Charte, avis de l'État, consultation des collectivités, approbation et classement), il n'est pas trop tôt pour réfléchir dès maintenant à l'avenir du Perche !

Le périmètre d'étude de la future Charte a été validé par les membres du Comité syndical du Parc. La définition de ce nouveau périmètre s'est basée sur 2 critères majeurs : l'identité et la qualité naturelle et paysagère du Perche (bâti, milieux emblématiques, densité du bocage...) et les continuités écologiques et territoriales. C'est au total 114 communes qui ont été retenues, soit 26 de plus que le Parc actuel ! Et parmi les nouvelles arrivées, 4 sont situées dans le Loir-et-Cher (41), ce qui annonce l'entrée du département dans le Parc du Perche pour la première fois depuis sa création.

Les prochaines étapes consisteront à lancer la phase de consultation et de concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire, et commencer la rédaction de ce nouveau projet de Parc.

Plus d'informations sur [www.parc-naturel-perche.fr](http://www.parc-naturel-perche.fr)

# Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

C'est un document qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols.

Le PLUI Coeur du Perche a été approuvé le 20 janvier 2020 Le PLUI concerne : (Rappel)

## Les permis, déclarations préalables & autorisations

- Le permis de démolir (constructions et murs de clôture) est applicable.
- Les clôtures y compris portails et portillons sont soumises à déclaration préalable.
- Les ravalements sont soumis à déclaration préalable.
- Les installations et travaux divers sont soumis à autorisation suivant le Code de l'Urbanisme.
- Les défrichements sont soumis à autorisation dans les espaces boisés non classés.

## Le permis de construire :

Toutes constructions neuves à partir de 20m<sup>2</sup> (en deça, nécessité de déposer une déclaration préalable) sont soumises au permis de construire, y compris celles ne comportant pas de fondations. Toute demande de permis de construire doit être déposée à la mairie en 2 exemplaires. L'instruction des permis de construire et des autres actes est faite par le service instructeur du Pays du Perche Ornaïs.

L'autorité compétente pour délivrer le permis de construire est le maire, au nom de la commune s'appuyant sur l'avis du service instructeur. Le délai d'instruction de droit commun est de deux mois. Ce délai peut être allongé d'un mois si le projet est sur une parcelle à risque, sur une zone du patrimoine historique ou autre cas exceptionnel.

## Le permis de démolir

Le permis de démolir est applicable sur tout le territoire (hors constructions en état de ruine). Le délai d'instruction de droit commun est de deux mois.

## Les défrichements :

Tout arrachage ou abattage total ainsi que toute coupe à blanc comportant l'abattage d'arbres de haut jet est soumis à déclaration préalable et pourra être subordonné à des plantations nouvelles.

Tout arrachage, abattage, partiel ou total, toute modification des éléments végétaux ou naturels repérés (haies, arbres, boisements...) sera subordonnée à des plantations nouvelles respectant l'esprit du lieu. Celles-ci devront être composées d'essences locales équivalentes à améliorer la qualité paysagère ou environnementale.

**La plantation d'arbre est soumise à déclaration préalable** et pourra être interdite. En tout état de cause toute plantation mono-spécifique (peupliers, épicéas ...) sera interdite, lorsque le repérage concerne des espaces non arborés.

**Sur le territoire de la communauté de communes** pour toute demande de projet sur le territoire, nous vous conseillons de déposer un certificat d'urbanisme en mairie.

Pour tout dépôt de demande d'urbanisme, veuillez télécharger le cerfa correspondant grâce au lien ci-après :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>.

Année Mois	2020	2021	2020	2021
	avril	44,50	32,50	39,00
mai	14,50	101,00	90,00	111,00
juin	47,70	99,50	73,00	108,00
juillet	30,00	72,00	21,50	51,00
	Moulin de Thivaux		La Gilardière	

## Pluviométrie

Ces relevés sont effectués par

Jean-Baptiste Huchon et Guy. Moreau.

Pour en savoir plus :

[www.agriculture-durable61.com](http://www.agriculture-durable61.com)

# POUR LIMITER VOS DÉPLACEMENTS

## Trouver une brigade ou un commissariat

Localiser et contacter un service de gendarmerie ou de police assurant un accueil des victimes.



[www.interieur.gouv.fr/contact/contacter-une-brigade-de-gendarmerie-ou-un-commissariat-de-police](http://www.interieur.gouv.fr/contact/contacter-une-brigade-de-gendarmerie-ou-un-commissariat-de-police)

## Pré-plainte en ligne

Déposer une plainte pour atteinte aux biens (vol, destruction, dégradation) ou un fait discriminatoire (discrimination, diffamation, injure, provocation individuelle à la haine) dont l'auteur est inconnu. Un rendez-vous est ensuite fixé avec l'usager pour signer sa plainte.



[www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr)

## Malveillance sur Internet

Je suis victime de spam électronique, piratage d'un compte, hameçonnage, rançongiciels, faux sites de vente en ligne, fausse petite annonce...



[www.cybermalveillance.gouv.fr](http://www.cybermalveillance.gouv.fr)

## Signalement sur Internet

Pédophilie et pédopornographie, racisme, antisémitisme, xénophobie, incitation à la haine raciale, ethnique et religieuse, terrorisme, escroquerie... signaler un contenu suspect ou illicite avec PHAROS.



[www.internet-signalement.gouv.fr](http://www.internet-signalement.gouv.fr)

# FAITES VOS DÉMARCHES EN LIGNE

## Brigade Numérique

Pour toute situation non-urgente, échanger par messagerie instantanée avec un gendarme, qui répond 24h/24 et 7j/7 aux questions des usagers et peut accompagner vers les téléservices ou vers les unités territoriales.



[contacterlagendarmerie.fr](https://contacterlagendarmerie.fr)

## Violences sexuelles et sexistes

- Signaler des faits de violences sexuelles ou sexistes, que vous soyez victime ou témoin ;
- Bénéficier d'un accompagnement personnalisé.



[www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr](https://www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr)

## Fraude à la carte bancaire

PERCEVAL : Les internautes signalent en ligne un usage frauduleux de carte bancaire, après avoir fait opposition sur celle-ci, lorsqu'ils sont toujours en possession de leur carte. Un récépissé est délivré favorisant les démarches de remboursement auprès de sa banque.



[www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46526](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46526)

## CORONAVIRUS

Accéder aux informations officielles et aux attestations :



[www.gouvernement.fr/info-coronavirus](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



ou par téléphone : 0800 130 000



# Un excellent moment pour toute la famille

C'était le 15 août, une belle journée estivale. **Bon nombre d'habitants de Bretoncelles et des communes avoisinantes ainsi que des vacanciers se sont retrouvés avec beaucoup d'expectations pour une représentation de « Molière dans la rue » en plein air.** Le mercure montait mais à l'ombre des arbres il faisait bon et tout était prêt pour un moment de magie théâtrale. Après quelques mots de bienvenue de Daniel Chevée, le spectacle commença.



## Les spectateurs grands et petits n'ont pas été déçus.

**Les comédiens** à travers cette pièce originale de Céline Codogno **ont su faire revivre le génie de Molière** ( pour ceux qui y ont reconnu les lignes fortes du Bourgeois Gentilhomme, Le Médecin Malgré Lui, Le Malade Imaginaire, L'Avare, Les Précieuses Ridicules ou Les Femmes Savantes, Le Misanthrope et Don Juan , pour n'en nommer que quelques unes) **ou le faire découvrir** : nous faire rire, tout en nous montrant comment la société du temps de Molière, tout comme la nôtre, regardée sous un certain angle, avec un peu de recul, a des aspects bien ridicules !... En un mot nous divertir pour nous amener à réfléchir...  
NSI.





**FRET Yannick**  
*Artisan*

ENTRETIEN ESPACES VERTS  
TRAVAUX DE COUVERTURE - ZINGUERIE  
AMENAGEMENT INTERIEUR - EXTERIEUR ET  
AUTRES PETITS TRAVAUX

**Tél : 06 32 11 79 09**

« Plaisance » - 61110 Bretoncelles

*Pascal Pommeret*

Cordonnerie - Clés  
Tampons - Imprimerie  
Plaque auto-moto.  
Réparation *Paraboot*

Centre Commercial de l'Espérance  
28400 Nogent le Rotrou  
Tél : 02 37 52 08 70



# Notre commune est fière d'accueillir de nouveaux commerces et activités



Bienvenue à Clément Charlot au café tabac de la Croix blanche.

Originaire de la Loupe il est déjà bien connu à Bretoncelles.

C'est avec le sourire et la bonne humeur que vous le retrouverez bien occupé dans ce qui est pour lui son premier établissement. Heures d'ouverture du mardi au samedi de 7h30 à 13h et de 15h à 19h30.

Félicitations à ce candidat aux épreuves du code la route qui repart du "point code" au Contrôle Technique avec son certificat dans la poche.

Bravo et bonne route !



Elodie Savard est heureuse de vous accueillir au sein de

Love my Skin,

Votre maison de beauté,

un lieu intimiste et raffiné pour une parenthèse bien-être .

Les méthodes, protocoles et cosmétiques qui sont proposés assurent des rituels visages et corps dans un subtil équilibre entre efficacité, traçabilité et bien-être .

Réservation au 06 70 36 99 03

Love my Skin - 11 La Godefraise - 61110 Bretoncelles

# PAYSAGES

# JULIEN & LEGAULT



- créations
- entretien
- clôtures
- élagage
- espaces verts

Qualification : P110

## Agence de l'Orne

Boisard  
BP 27

**61110 BELLOU SUR HUISNE**

**Tél. : 02 33 73 48 54**

## Agence de l'Eure et Loir

52 Avenue du Thymerais  
BP 51

**28240 LA LOUPE**

**Tél. : 02 37 81 05 38**

## Agence de la Sarthe

1 Rue du Bois du Frou  
ZA Maine Eco Park - BP 11

**72170 MARESCHE**

**Tel. : 02 43 33 93 49**

**MATFER**



MAGASIN D'USINE

## MATFER

Le matériel professionnel à prix d'usine !

Retrouvez le catalogue et les actualités du magasin d'usine sur

**[www.matfer-magasinusine.com](http://www.matfer-magasinusine.com)**

Ustensiles - Vaisselle - Articles éphémères - Poêles  
Casseroles - Moules à pâtisserie

### Horaires magasin

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

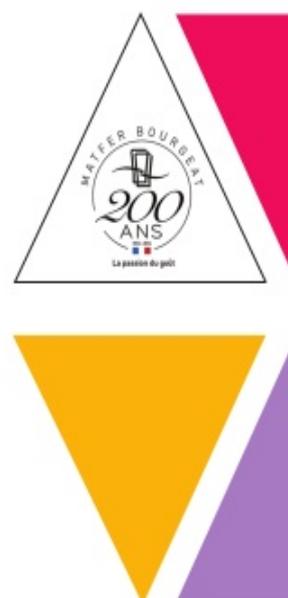
14h - 17h

Mercredi :

10h - 12h 30 / 14h - 17h

Samedi :

10h - 12h 30



### Longny-au-Perche

ZI Les Réhardières - Route de L'Aigle - 61290 Longny-au-Perche - 02.33.85.38.02

**Le magasin d'usine MATFER, c'est aussi 2 BRADERIES ANNUELLES :  
une au printemps et une en hiver.**

**Retrouvez toutes les informations sur nos manifestations et nos promotions sur notre site internet.**

# Annuaire de la commune

**Mairie** ☎ 02 37 37 23 27 Fax : 02 37 37 21 32

Ouverture du lundi au samedi de 9h à 12h30

Courriel : mairiebrettoncelles@orange.fr

Agence postale : 02 37 52 31 72

**Communauté de Communes Coeur du Perche** ☎ 02 33 25 44 85

**École élémentaire** ☎ 02 37 37 28 67

Directrice : **Madame Nathalie LIGER**

**Cantine** ☎ 02 37 37 21 08

Blog : <http://blogs.etab.ac-caen.fr/ecole-brettoncelles/index.php/>

**Ramassage des ordures ménagères :**

le vendredi matin dans le bourg

(sauf les 1er mai, Noël et jour de l'an)

**Déchetterie à Rémalard**

☎ 02 33 83 07 43

**Eau**

Brettoncelles : mairie \* **Chantal Bâcle** : ☎ 06 29 52 88 57

Le Pas-St-L'Homer : \* **Olivier Boulay** : ☎ 02 33 25 45 32

**EDF** ☎ 08 10 33 30 61

**Gendarmerie** ☎ 17

\* Rémalard : lu. : 8h à 12h - me. et ve. : 14h à 19h

\* Longny-au-Perche : tlj. ; 8h à 12h & 14h à 19h

**Pompiers** ☎ 18 (à partir d'un portable : 112)

**SAMU** ☎ 15

**Médecin** (Cour arrière de la mairie, 24 rue Lucien-David)

**Dr Veronica RICO** ☎ 02 37 37 20 08

SMS au 06 41 41 00 39

**Consultations uniquement sur rendez-vous depuis le début de la crise sanitaire.**

**Masseur-kinésithérapeute** (derrière la mairie)

**Léa DEBRAY** (leadebray@live.fr) et **Aurélien LEWALTER**

☎ 02 37 37 90 41.

**Horaires** : lu., ma., me., je. : 8h à 19h - ve. : 8h à 12h

**Ostéopathe** (derrière la mairie)

**Marine GERMOND** ☎ 07 84 97 02 55

**Horaires du cabinet** : lu., ve. : 9h à 20h et sa. : 9h à 12h

**Pharmacie** : Lu., ma., je., ve. : 9h à 12h30 & 14h à 19h. Mer., sa. : 9h à 12h30. Fermé le dimanche.

**M. HÉDOUIN** ☎ 02 37 37 20 38

**Infirmières** ☎ 02 33 83 62 62.

**Maison de retraite** ☎ 02 37 37 20 92

**CPAM** permanence à Mortagne-au-Perche au centre hospitalier, 9 rue de Longny, mercredi de 9 à 12h45 et 14 à 16h.

**Assistante sociale** ☎ 02 33 85 30 20 Permanence sur rendez-vous les 1ers et 3èmes mardis de 9h15 à 12h.

**Ambulances**

Ambulances Malnuit, Rémalard ☎ 02 33 83 56 56

Ambulances Charles, Margon ☎ 02 37 52 15 58

**Centre hospitalier de Nogent-le-Rotrou :**

1 avenue de l'Europe ☎ 02 37 53 75 75

**Taxis, TAP** (transport assis professionnalisé) :

Taxi Caillon ☎ 02 37 52 09 39 / 06 74 92 37 16

**Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)** ☎ 02 37 37 48 67

**UNA (union nationale de l'aide) Pays du Perche :**

☎ 02 33 85 30 50

**ADMR (aide à domicile en milieu rural) :**

☎ 02 33 83 72 10

**Vétérinaires** ☎ 02 33 83 65 65

**Marchés** : jeudi et samedi matin.

**Agence postale communale** : ☎ 02 37 52 31 72

du lundi au samedi, de 9h à 12h30,

**dans les locaux de la mairie.**

**Espace Culturel Abbé Fret & Médiathèque**

☎ 02 37 37 25 27 ou biblio@brettoncelles.fr

ma., je. : 9h à 12h - me., sa. : 9h à 12h & 14h à 18h.

**Crédit Agricole** ☎ 08 25 84 04 55

ma., me., ve. et sa. : 9h à 12h30.

je. : 9h à 12h15.

Uniquement sur RV l'après-midi.

**Notaire**

**Étude Bellemère** ☎ 02 37 37 20 02

Fax : 02 37 37 26 32

**Paroisse catholique**

<https://www.paroissesperchesud.fr/spip.php?rubrique3>

**Renseignements** ☎ 02 37 37 21 45

**Mission locale** ☎ 02 33 83 09 42 (La mission locale est un espace d'intervention au service des jeunes 16 - 25 ans).

# Annuaire des associations

**AAPPMA HVDH** (Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques Haute Vallée de l'Huisne) : ☎06 79 12 27 04

Michel MOULIN, michel-andre.moulin@laposte.net

**ABEL** (Association paroissiale Bretoncelloise d'Éducation & Loisirs) :

Rémy TAFOIRY, 2 rue de la Passerelle, Bretoncelles, ☎ 02 37 37 21 45

**ACPG** (Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre) :

Pascal GEORGES, aacpg.bretoncelles@gmail.com  
www.bretoncelles.fr/acpg-accueil.html

**ADI** (Association pour la Diffusion de l'Information) :

Nelly SLATER, Mairie de Bretoncelles, ☎ 02 37 37 23 27 & mairiebretoncelles@orange.fr

**Amicale des Pompiers** : Damien DOS ANJOS,

Mairie de Bretoncelles ☎ 06 21 21 66 71  
amicale.sp\_bretoncelles@yahoo.fr

**APE** (Association des Parents d'Élèves) : Laetitia FARDOIT, ape.bretoncelles@hotmail.com

**Association des Galas de danse** (*danse contemporaine, classique et jazz avec le soutien de la CdC du Perche rémalardais*) : Morgane BASTARAUD  
☎ 06 72 85 79 48 morganebasta@hotmail.com

**Au Clair de Lune** (École de musique associative) :

Valentin AKRICHE, Chemin d'Arrondeau ☎ 06 73 91 09 34,  
Auclairdelune.asso@gmail.com et www.facebook.com/  
Asso.AuClairDeLune

**Badminton Club Bretoncellois** : Arnaud Ritz,

☎ 06 51 24 74 33 & bcb61.free.fr

**Bille de Clown** : Mairie de Bretoncelles,  
(Aïkido, Chant,...)

**Boules Bretoncelloises** : André Ferroudj, 4 Boncour  
Sablons sur Huisne. ☎ 09 67 83 29 58

**Boxe thaïlandaise** : Thierry DUCHEIX ☎ 06 51 95 52 56

**Bretoncelles, Patrimoine & Nature (BPN)** :

Site : www.bretoncelles-patrimoine-nature.fr  
emai : communicationbpn61@gmail.fr  
Facebook : bretoncellespn  
☎ 06 87 41 02 44 Nicole Aurillon

**Club de Loisirs** : Bernadette CHEVÉE,

☎ 06 75 52 00 67  
email : clrbdeloisirsbretoncelles.fr

**Échollines (Chorale)** : cpr.echollines@orange.fr  
Hilary DRIVER (Présidente) ☎ 06 89 54 24 79 et  
Bernadette BUQUET (Chef de chœur) ☎ 06 08 12 16 24

**Étriers Bretoncelles** : Marie-Laure DUBOIS TOSO,  
1 Montras, etrierbretoncelles@gmail.com, ☎ 06 79 21  
64 08

**Hautes Planches** (Fanfare de) : (pour l'instant,  
fanfare...

mais d'autres activités à suivre prochainement !)  
3 lieu dit Haute Planche ☎ 02 18 00 15 48

**Football Club Espoir du Perche** (enfants et jeunes) :  
Laurent DALIDET ☎ 06 66 74 21 40

**GV - GFB** (Gymnastique Volontaire - Groupe  
Folklorique Bretoncellois) :

Brigitte MARTIN, ☎ 06 70 05 13 75 et  
Mairie de Bretoncelles, ☎ 02 37 37 23 27 &  
bretoncelles.fr

**Gymnastique d'Entretien** : Nadine Boyer.

1 rue du mont Harou. Moutiers au Perche.  
☎02 33 25 83 40

**Halem Théâtre** : Marie Florence Duprieu, Mairie de  
Bretoncelles, ☎ 06 60 15 39 30 ou 02 37 37 23 27  
ou halemtheatre@gmail.com

**Livres au Perche** : Donatella THÉZÉ, 32 rue Jules-  
Lemaître ☎ 02 37 37 28 14, tanguygarric@free.fr

**Pèlerine (La)** : Béatrice LANNUZEL, EHPAD, 40  
résidence Les Grands Prés ☎ 02 37 37 20 92

**Pongistes Cœur du Perche** : Daniel SECRÉTAIN,  
La Baudorière, La Madeleine-Bouvet ☎ 02 33 25 06 72.  
famille.secretain@orange.fr

**Pousses solidaire (Les)** : Gaëlle Desgortes  
☎ 07 86 84 71 38 ou lespoussessolidaires@mailo.com

**Plumes & Talents** : André PAPAZIAN  
☎ 06 40 91 70 26& papazian.a@wanadoo.fr

**Radio 61110** : https://radio61110.blogspot.com &  
radio61110@gmail.com

**Tae kwon do «Les Perchés du Art'Tae»** :  
Secrétariat & info ☎ 06 67 03 90 89,  
lesperchesduart.tae@gmail.com

**SOS P'tits Museaux**

☎ 02 37 37 28 97  
sosptitsmuseaux@yahoo.com

# Dates à retenir

## Prochains Conseils Municipaux

Vendredi 22 octobre

Vendredi 26 novembre

Vendredi 28 janvier

## Voeux du maire

Vendredi 7 janvier 2022 à partir de 18 h

Permanence des élus  
Afin de favoriser le dialogue et répondre à vos questions

### Monsieur le Maire

reçoit sur rendez-vous tous les mardis, jeudis,  
vendredis et samedis

(ou sans rendez-vous si disponible)  
de 10 h à 12 h..

**Chantal Bâcle, Annick Haye, Michel Lemonnier**  
vous accueilleront sans rendez-vous, respectivement  
les mercredis, vendredis et samedis  
de 10 h à 12 h.

## Evènements et manifestations

• **Vendredi 17 septembre** assemblée générale du Club des Loisirs.

• **Journées du Patrimoine 18 et 19 septembre :**

**Samedi 18 et dimanche 19 septembre** à 11 h : RDV devant l'église ; ballade découverte de l'histoire de la gare et de la passerelle de Bretoncelles.

**Samedi 18 et dimanche 19 septembre** de 10 h à 18 h : Salle Abbé Fret : exposition de trains miniatures et de reproductions de cartes postales anciennes sur le thème du chemin de fer.

**Dimanche 19 septembre** à 15 h 30 : Visite commentée de l'église : restauration du plafond de la nef. Exposition de photos de la charpente de la tour et du clocher.

• **Samedi 9 octobre à 19 h : Église de Bretoncelles :**  
inauguration des travaux de restauration de la nef.

• **Samedi 24 octobre : Salle des Fêtes : Salon du livre.**  
**Dimanche 5 décembre , Bûche de Noël du Club de Loisirs.**

• **Dimanche 5 décembre : Bûche de Noël du Club de Loisirs.**

• **Samedi 18 décembre : Salle des Fêtes : marché de Noël.**

## Réunion du Relais d'Assistants Maternelles (R.A.M.) tous les mois

Se renseigner à la Communauté de Communes

02 33 25 44 85

Un site dédié tout particulièrement aux familles :

Communauté de communes Coeur du Perche

Service Jeunesse

Zone d'activités Saint-Marc Ouest

61110 Rémalard-en-Perche

Mail : [jeunesse@coeurduperche.fr](mailto:jeunesse@coeurduperche.fr) Tel : 02 33 25 44 85

<https://jeunesse.coeurduperche.com>

### Per'Chouette

#### Maison de la petite enfance

2 rue Gustave Le Corre

61110 Sablons-Sur-Huisne

Tél : 06 74 29 22 32

[maisondel'enfance@people-and-baby.com](mailto:maisondel'enfance@people-and-baby.com)

Possibilité d'accueil des moins de 3 ans

du lundi au vendredi de 7 h30 à 18 h30.

## Assistants maternelles agréées

Mme Aubry Line 5 la Malardière

06 77 95 97 33

Mme Garnier 10 Résidence Octave Mirbeau

06 19 21 21 21

Mme Gontier Betty 3 rue de la Passerelle

02 18 00 60 95 / 06 04 48 53 44

Mme Léger Séverine Plaisance

02 37 37 24 55

Mme Marchand Hélène 1 Clos des Brissetières

02 37 37 26 66

Mme Pichois Evelyne 4 résidence de la Corbionne

02 37 37 24 04

Mme Ritz Stéphanie 7 Jonville

06 49 95 76 33

Mme Riva Annick 2 rue Roger-Calbris

02 37 37 27 94

## Horaires SNCF (jusqu'en décembre 2021)

Il y a des travaux partout... tout le temps !

Pour celles et ceux qui le peuvent, nous vous invitons à consulter le site

<https://www.ter.sncf.com/centre-val-de-loire>

Fiche horaire Paris - Versailles - Chartres - Nogent-le-Rotrou - Le Mans... et retour :

[https://cdn.ter.sncf.com/medias/PDF/centre\\_val\\_de\\_loire/3\\_tcm56-129164\\_tcm56-227899.pdf](https://cdn.ter.sncf.com/medias/PDF/centre_val_de_loire/3_tcm56-129164_tcm56-227899.pdf)

Feuille1

### Paris Montparnasse – Chartres – Nogent le Rotrou – Le Mans

jours de circulation	L à V	L à V	L à V	S	Q*	L à V	SDF	L à V	L à V
Paris		05:33	07:09	06:36	11:06	15:06	16:09	16:24	17:24
Versailles		05:46	07:25	06:52	11:22	15:22	16:25	16:40	17:40
Chartres (A)		06:42	08:24	07:36	12:08	16:08	17:24	17:27	18:27
Chartres (D)	06:22	06:48	08:29	08:29	12:29	16:32	17:29	17:29	18:29
La Loupe	06:43	07:17	09:01	09:02	13:02	17:04	18:02	18:02	19:02
<b>Bretoncelles</b>					<b>13:10</b>	<b>17:12</b>	<b>18:10</b>	<b>18:10</b>	<b>19:10</b>
Condé sur huisne	06:56	07:29	09:15	09:16	13:16	17:18	18:16	18:16	19:16
Nogent le Rotrou (A)	07:01	07:34	09:22	09:22	13:22	17:24	18:21	18:22	19:22
Nogent le Rotrou (D)	07:02	07:35	10:40	10:43		17:57	18:24	18:25	19:44
Le Mans	07:51	08:25	11:19	11:21		18:49	19:18	19:16	20:24

### Le Mans – Nogent le Rotrou – Chartres – Paris Montparnasse

jours de circulation	L à V	L à V	S	L à V	Q*	Q*	L à V	L à V	Q*
Le Mans	03:38	05:59		06:40		12:40	15:35	16:40	17:37
Nogent le Rotrou (A)	04:14	06:31		07:30		13:31	16:14	17:35	18:14
Nogent le Rotrou (D)	05:37	06:37	06:37	07:35	08:37	13:33	16:37	17:36	18:40
Condé sur huisne	05:43	06:44	06:43	07:42	08:43	13:39	16:43	17:43	18:46
<b>Bretoncelles</b>					<b>08:49</b>	<b>13:45</b>	<b>16:50</b>	<b>17:49</b>	<b>18:52</b>
La Loupe	05:58	06:59	06:58	07:57	08:58	13:53	16:58	17:58	19:00
Chartres (A)	06:30	07:30	07:30	08:30	09:30	14:23	17:30	18:30	19:30
Chartres (D)	06:32	07:32	07:36	08:34	09:35	14:52	17:35	18:35	19:35
Versailles	07:24	08:24	08:38	09:25	10:37	15:41	18:38		20:38
Paris	07:35	08:35	08:50	09:35	10:50	15:53	18:50	19:44	20:50

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	V	A	C	A	N	C	I	E	R	S
2	A	N	I	M	A	L	E	R	I	E
3	C	I	T	E		E	N	G		N
4	C	E	A	N	S		A	O	U	T
5	I	R	D	A		M		T	S	E
6	N	E	I	G	E	U	S	E	S	
7	E		N	E		S	I	R	E	S
8	E	N	E	R	V	E	R		L	A
9	S	E	S	A	M	E		M		I
10		F		S		S	A	I	N	T

Réponses aux mots croisés de la page 18

## Halte au bruit et respect du voisinage

Les heures de travaux bruyants sont fixées par arrêté préfectoral, à savoir :

- De 8 h à 12 h et de 14h à 19h 30 en semaine pour les particuliers.
- De 7h à 20h pour les professionnels.
- De 9h à 12h le samedi et de 14h à 19h.
- De 10h à 12 h le dimanche.

Les travaux dits bruyants sont relatifs aux engins à moteur thermique utilisés à la tonte et au débroussaillage par exemple. Sont concernées également les perceuses, meuleuses etc.

**Coiffure Nacrée**  
 Homme / femme / enfant  
**Tél. 02 37 37 24 10**  
 4, place du Général de Gaulle  
 6110 Bretoncelles



**TRANSPORTS & DEMENAGEMENTS**

**ALG**  
 DISTRIBUTION

Camion 20 m3 avec hayon  
 Transport de vos achats encombrants  
 Déménagement dans toute la France  
 Liaison quotidienne sur la Région Parisienne

Tél: 0611315108      Mail: algdistribution61@gmail.com  
 BRETONCELLES

## TAXI CAILLON

À votre disposition 24/24 et 7/7



Nous sommes à votre disposition pour vous conduire vers tous types d'établissements, en vous accompagnant dans les démarches administratives.  
 Contactez nous au **02.37.52.09.39** ou **06.74.92.37.16**



CHAUFFAGE - PLOMBERIE  
ÉLECTRICITÉ - DÉPANNAGE  
**TIREAU-PITEL**  
RGE  
QUALIBAT  
UNION DES ENTREPRENEURS ENR

11 ter rue Lucien David 61110 Bretoncelles - Tél : **02 37 37 21 86** Port. : **06 19 60 51 81**  
Web : <http://www.tireau-pitel.com>

Chauffage toutes énergies (qualigaz - qualifioul)  
Plomberie - Sanitaire  
Electricité  
Climatisation - Ventilation  
Dépannages - Services Après vente  
Pompes à chaleur QualiPAC  
Alarme  
Portail Electrique  
Domotique

**LE CRÉDIT AGRICOLE NORMANDIE  
VOUS ACCOMPAGNE DANS VOS PROJETS.**

**RÉMALARD**

28, place du Général de Gaulle  
61110 Rémalard  
Tél : 02 33 81 54 18

**BRETONCELLES**

21, place du Général de Gaulle  
61110 Bretoncelles  
Tél : 02 33 81 57 83



**NORMANDIE**  
Toute une banque  
pour vous

CAISSERÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit dont le siège social est 15 Esplanade Brillaud-de-Lajardière, CS 25014, 14050 CAEN CEDEX 4, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Caen sous le numéro 478 824 910. Société de courtage d'assurance immatriculée au registre des intermédiaires en assurance sous le numéro 07 022 869.



*Garde d'animaux  
Visites à domicile*

in Compagnie de Sophie  
**Sophie Tanforti : 06 29 30 04 64**  
**encompagniedesophie@orange.fr**  
N° Siret : 533 457 800 00019

# AMBULANCES MALNUIT s.a.s

*32 Véhicules et 41 Années d'Expérience à votre service !*

TAXI - AMBULANCES - V.S.L.

**POUR TOUS  
TRANSPORTS :**

*Transports Urgents,  
Liaison SAMU,  
Médecins Traitants*



N° d'agrément : 61/02

**TAXI :**

*Aéroports,  
Gares, etc.*

*46 personnes à votre service pour une prise en charge toujours plus humaine et de qualité*

**Contactez-nous pour tous renseignements - 61110 RÉMALARD - Tél. 02 33 83 56 56**

# **G<sup>M</sup> SARL CHALLIER**

13, rue Lucien David  
61110 BRETONCELLES

**Salle de Bains - Chauffage toutes énergies**  
**Plomberie Sanitaire - Electricité - Climatisation - Ventilation**  
**Energies Renouvelables - Service Après-vente**

**Tél : 02 37 37 21 62 - Fax : 02 37 37 27 15**

## **GARAGE GESLAIN**

# **AD**

### **EXPERT**



Réparation toutes marques  
Mécanique - Dépannage  
Tôlerie - Peinture

Vente Neuf et Occasion - Reprises  
Location - Vente et réparation  
Matériels Espaces Verts

**Tél : 02 37 37 20 16**

1, rue Ernest Sagot - 61110 BRETONCELLES  
Fax : 02 37 37 27 37

# **ENTREPRISE DE TERRASSEMENTS**

FOSES SEPTIQUES, DRAINAGE, TERRASSEMENTS EN TOUS GENRES.



## **MARCHAND JEAN-LOUIS**

Le Clos des Brissetières  
61110 Bretoncelles  
TEL : 02 37 37 26 66



# **IMPRIM 28**

*et la couleur prend forme !*

Création et mise en page de vos documents  
Impression offset et numérique, façonnage  
Grand format sur bâche, adhésif,...

**imprim**vingthuit

11 rue de la Fuye | 28400 Nogent-le-Rotrou  
contact@imprim28.fr | www.imprim28.fr | Tél. 02 37 52 59 18 | Fax 02 37 52 79 36